

Décembre
2019

4 **Les Conseils
municipaux**
Comptes
rendus de
l'année 2019

17 **Le budget
de la
commune**

62 **Etat Civil**
Mariages
Naissances
Décès

Norroy-lès-PAM – Bulletin municipal



Les Echos ...

... de la Pierre au Jô





SOMMAIRE



Le mot du Maire	2
Les conseils municipaux	4
Le budget 2019 de la commune	17
Le recensement.....	18
Le Conseil Départemental 54	21
Les associations.....	28
F.J.E.P.....	28
La Pétanque de Norroy	30
Club de l'Amitié	31
ACCA de Norroy.....	33
Groupe scolaire Charles Gazin.....	34
Les P'tits Loups.....	35
Au périscolaire	37
Centre d'Etudes Techniques Apicole meurthe-et-mosellan	39
Manifestations 2020	43
L'année 2019 en photos	44
Les travaux 2019	60
La boîte à livres.....	61
Mariages – Naissances – Décès.....	62
22 ^e commémoration à la mémoire de René Munier	65
Naïko, chien-guide	69
Sophrologie à Norroy	70
Activités commerciales	72
La Communauté de Communes du Bassin de PAM de 2014 à 2019.....	73
Infos utiles	78
Quelques numéros utiles	79



Le mot du Maire

L'année 2019 que nous quittons a été marquée au niveau national par une contestation dans beaucoup de domaines, suite aux nombreuses réformes mises en place par le gouvernement, ce qui génère manifestations et grèves qui sont préjudiciables pour notre économie... Dans l'attente et l'espoir d'un consensus qui pourrait convenir au plus grand nombre d'entre nous.

Cette année a également été marquée par de trop nombreux militaires tués au cours d'opérations extérieures pour défendre notre liberté. Ayons une pensée pour eux et leurs familles.

En ce qui concerne notre village, le bilan 2019 est satisfaisant, dans la continuité des précédents et se mesure aux travaux réalisés pour le bien et le meilleur pour notre commune et ses habitants.

Voirie :

- Finition de l'aménagement de la Place de l'Eglise,
- Création d'un plateau ralentisseur route de Pont-à-Mousson,
- Création d'un parking 6 places au lotissement Du Mont.

Espaces Verts :

- Création de massifs décoratifs rue de l'Eglise, rue Varney,
- Plantation de haies « photinias » et gravillons concassés au cimetière en remplacement des tuyas vieillissants.

Sécurité :

- Installation de 4 nouvelles caméras de vidéo protection,
- Etude pour signalisation et passages piétons route de Pont-à-Mousson, rue Dozard (commandés – en attente de réalisation).

Associations :

- Création d'un local pour le Centre d'Etudes Techniques Apicoles (CETA),
- Peinture du mobilier de l'aire de jeux de la rue Saint-Vincent. Ces travaux ont été réalisés durant l'été par les ados du village lors d'un « Chantier jeunes ».

Les membres du CETA ont pris en charge les travaux de finition de leur local.

Les bénévoles du Club de Pétanque ont terminé également l'aménagement de leur boulodrome couvert.

Les Séniors du Club de l'Amitié ont rénové leur local (peinture, revêtement de sol).

Merci à tous !

Les associations du village sont toutes « bien logées ».

Ecole :

- Réfection complète des toilettes de la maternelle et du bureau de la Directrice,
- Entretien divers.

Biens communaux :

- Acquisition de terrains « forêt, vergers, parkings, ... »
- Acquisition de décorations de Noël,
- Acquisition d'une camionnette en remplacement de l'ancienne.
- Acquisition d'un vidéo-projecteur, d'un ordinateur portable et de photocopieur pour la mairie et l'école,
- Etude et « bon pour accord » d'un préau de 200 m² situé entre l'école et le périscolaire pour le confort de nos enfants.

Divers :

- Réouverture rapide de la boulangerie pour le bien-être de tous les habitants du village
- Recensement de la population : Deux agents recenseurs de Norroy (Isabelle GENELOT et Laurence EPIS) passeront à votre domicile entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Merci de leur réserver un bon accueil.
- La Municipalité a organisé l'accueil des enfants lors des 2 jours de grève des enseignants.

Pour toutes ces réalisations, j'associe et je remercie l'équipe municipale, les employés communaux, les bénévoles de toutes les associations, l'équipe enseignante, l'équipe du périscolaire et tous les habitants pour leur engagement et leur dévouement.

C'est tous ensemble que nous ferons de notre village un « *village où il fait bon vivre* ». Un grand merci à tous !

Je vous souhaite une bonne et heureuse année et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le **dimanche 19 janvier 2020 à 11 h 00** à la salle Camille Gauthier.

J'ai une pensée émue pour ceux et celles qui nous ont quittés durant l'année écoulée.

Votre Maire,
Gérard VILLEMET

Les conseils municipaux

15 février 2019

Décision 2018 prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise par délégation au cours de l'année 2018 à savoir :

23 novembre : Redevance annuelle pour occupation du domaine public par Orange : 868,24 €.

Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal donne son accord pour ouvrir les opérations suivantes :

- 1512 « Aménagement place de l'Eglise » article 2315 la somme de 1 100 €
- 1901 « Travaux divers bâtiments communaux » article 2313 la somme de 5 100€
- 1902 « Achat matériel, mobilier et outillage »
 - * article 2188 la somme de 4 700 €
 - * article 2184 la somme de 3 00 €

et les prévoit au budget primitif 2019.

Demande de subvention au titre des Espaces Urbains Structurants

Le Conseil Municipal envisage la création d'un préau pour les activités du groupe scolaire, périscolaire et accueil de loisirs. Ce projet prévoit un espace structurant partagé, agréable et fonctionnel pour les enfants.

L'estimation de la dépense s'élève à 105 665,44 € HT 126 798,52 € TTC. Le Conseil Municipal sollicite de la Région Grand Est une subvention, au taux maximum, au titre des Espaces Urbains Structurants.

Remboursement d'assurances par la compagnie SMACL Assurances

Une vitre de l'école a été cassée par un employé qui débroussaillait la haie.

Un coup de vent a arraché la zinguerie au pourtour de la tabatière d'une ouverture de toit et a provoqué une infiltration d'eau au plafond de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de 295,20 € et 1 268,30 € par la compagnie SMACL Assurances.

Report de la date du transfert des compétences Eau & Assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la

communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

La communauté de communes du Bassin de PAM n'exerce pas les compétences Eau & Assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018.

La commune souhaite reporter le transfert des compétences Eau & Assainissement au 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal s'oppose donc au transfert obligatoire de ces compétences à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson et demande le report du transfert des compétences Eau & Assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Demande d'autorisation pour le renouvellement partiel et l'extension d'exploiter une carrière à PAM par la société GSM

La société GSM a déposé une demande, soumise à enquête publique, afin d'obtenir le renouvellement partiel et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à PAM. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Choix de l'architecte relatif à la construction d'un préau

La commune envisage la création d'un préau sur un terrain situé entre l'école et le périscolaire. Trois prestataires ont été consultés et chacun a remis un dossier faisant mention de leur mission.

Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet Atelier Création Architecte (A.C.A) domicilié à Woippy. Le montant des honoraires s'élève à 5 950 € HT – 7 140 € TTC.

Convention pour la mesure de débit/pression des poteaux et des bouches d'incendies communaux et pour le contrôle des réserves naturelles et artificielles

La responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du maire, ainsi que les dépenses afférentes à ce service. Le conseil municipal décide de confier à la CCBPAM le contrôle des poteaux et bouches d'incendie communaux, ainsi que des réserves naturelles et artificielles. Ces contrôles, dont le coût unitaire est estimé à 17 €, seront entièrement pris en charge par la CCBPAM, mais déclenchés par la commune.

Compte administratif 2018 - Compte de gestion 2018

La 1^{ère} Adjointe en charge des Finances a présenté le budget administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats tels que présentés.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	79 882,41	0	455 245,04		535 127,45
Opérations de l'exercice	442 824,99	193 913,28	593 029,31	665 531,22	1 035 854,30	859 444,50
TOTAUX	442 824,99	273 795,69	593 029,31	1 120 776,26	1 035 854,30	1 394 571,95
Résultats de clôture		-169 029,30	0	527 746,95	0	358 717,65
Totaux cumulés	442 824,99	273 795,69	593 029,31	1 120 776,26	1 035 854,30	1 394 571,95
Résultats définitifs		-169 029,30	0	527 746,95	0	358 717,65

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2018. Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

		Solde	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser au 31/12/2018	Investissement	-87 901,00	91 872,00	3 971,00
Section d'investissement	Résultats exercice 2018	-248 911,71	442 824,99	193 913,28
	Solde reporté 31/12/2017	79 882,41		
	Solde global d'exécution (affectation obligatoire)	-169 029,30		
Section de fonctionnement	Résultats exercice 2018	72 501,91	593 029,31	665 531,22
	Solde reporté 31/12/2017	455 245,04		
	Résultat global à affecter	527 746,95		

Plantation d'un séquoia

En mémoire du centenaire 14/18, le Sénateur Olivier JACQUIN a offert un séquoia géant de Californie que la Municipalité plantera en sa présence, sur la ligne de front (Pierre au Jô), symbolisant l'attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme.

22 mars 2019

Fixation des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les 3 taux qui s'élèvent comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 14.68 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 15.67 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 47.80 %

Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2018 comme suit :

- - Dépenses de fonctionnement : 934 342,65 €
- - Recettes de fonctionnement : 934 342,65 €
- - Dépenses d'investissement : 684 498,95 €
- - Recettes d'investissement : 684 498,95 €

Choix de l'entreprise relatif à la création d'un plateau ralentisseur

La Commission Travaux ayant proposé de retenir l'entreprise S.T.P.L pour un montant de 24 737.00 € HT (9 0684.40 € TTC), le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission Travaux.

Les travaux devraient commencer début avril pour une période d'un mois.

Demandes de remise gracieuse

Suite au jugement de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est n°2018-0018 du 9 novembre 2018 pour un manquement de pièces comptables à l'encontre des percepteurs en poste au cours de l'exercice 2015, Mmes Solange OSETE et Blandine NOIROT demandent une remise gracieuse des sommes dues respectives de 4 329,48 € et 2959,79 €.

La commune n'a subi aucun préjudice financier, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux deux demandes de remise gracieuse.

Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024

Ce schéma départemental 2019-2014 a été révisé par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Il prévoit notamment la création d'une aire de grand passage sur le territoire de la Communauté de Communes de Bassin de Pont-à-Mousson (150 places).

Le Maire fait savoir que les conseillers communautaires ont débattu longuement sur ce sujet ; aucun maire n'ayant un terrain respectant les demandes du schéma départemental, les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité contre ce projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-202.

Création d'emploi non permanent

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel non permanent pour faire face à un accroissement d'activité. Cet agent aura pour fonction des travaux d'entretien du patrimoine communal. Le Conseil Municipal propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial du 01/04/2019 au 31/08/2019 (pour une durée hebdomadaire de 20 h). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

7 juin 2019

Demande de fonds de concours d'investissement à la Com Com du Bassin de PAM

La Com Com du Bassin de PAM ayant renouvelé l'attribution de fonds de concours pour les communes du territoire pour financer un investissement, le Conseil Municipal sollicite le versement d'un fonds de concours de 25 339,00 € au titre de l'année 2019 pour l'aménagement de la cour du Château. Cette somme représente 18,22 % de la charge nette. Le coût supporté par le budget de la commune pour cette réalisation est évalué à 139 036,10 € HT, toutes subventions déduites.

Vente d'une partie de terrain issue de la parcelle AA34

A la demande d'un propriétaire des Pins qui, pour accéder à son jardin extérieur, souhaite acheter une partie de terrain issue de la parcelle communale AA34, le Conseil Municipal donne son accord pour lui vendre cette parcelle de 46 ca au prix de 10 € le m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Acquisition de terrains

Dans son programme d'aménagement forestier et vergers, la commune décide d'acquérir des parcelles voisines du domaine communal. Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter, au prix de 25 000 €, les parcelles issues des lieux-dits « Sous la Roche » - « En Dosserson » - « Devant la ville » - « Haut de Baine » - « En salle » - « Derrière le Château ».

Redevances R1 et RODP par GRDF

La distribution de gaz au service public, ainsi que l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz donnent lieu au paiement d'une redevance annuelle R1 et RODP par GRDF.

Le Conseil Municipal accepte le montant de 1 171.80 € relatif à la R1 2019 et le montant de 374 € relatif à la RODP 2019.

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

La fondation 30 Millions d'Amis (avec laquelle la commune de Norroy collabore pour la stérilisation et l'identification des chats errants) propose une convention dans laquelle elle prend en charge à hauteur maximum de 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage et 60 € TTC pour une castration + tatouage. La commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement de ces actes.

Soutien au maintien du service public de l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal a toujours montré son attachement à sa forêt communale (170 ha). Il s'inquiète de la remise en cause du service public de l'Office national des Forêts et déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

La Direction Générale de l'ONF aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions (dont 460 dès 2019), malgré le contrat d'objectif et de performances que l'ONF a signé avec les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 qui devait garantir le maintien des effectifs et du maillage territorial.

Le Conseil Municipal est inquiet pour la future gestion de son patrimoine forestier. La filière bois que soutient l'ONF est un enjeu vital pour nos territoires. C'est pourquoi il soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Création de six emplois non permanents

Pour faire face à une activité saisonnière accrue, le Conseil Municipal propose de procéder à la création de 6 emplois non permanents (5 adjoints techniques territoriaux à temps complet et 1 adjoint technique territorial à temps non complet) pour les travaux d'entretien du patrimoine : Peinture à l'école, à l'aire de jeux rue Saint-Vincent, parking du Mont, ... Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

Attribution de subvention de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations à savoir :

Club de l'Amitié.....	1 100 €
Institut Magot	200 €
FJEP NORROY.....	4 000 €
ADMR.....	200 €
Tourisme et Loisirs du Père Hilarion	200 €
SSIAD	200 €
P'tits Loups de Norroy	2 200 €
Association Cardiologie Lorraine.....	200 €
La Pétanque de Norroy (*).....	3 000 €

(*) Pour la Pétanque de Norroy, ce n'est pas une subvention à proprement parler, c'est le remboursement des frais (sur factures) qui ont été engagés pour la création du local pétanque par les bénévoles du club dans une partie du local technique municipal.

30 août 2019

Modification de la durée hebdomadaire de service des postes : animateur, adjoint d'animation et adjoint technique

Suite à la fermeture du centre de loisirs les mercredis, la réorganisation des services entraîne, à compter du 1^{er} septembre 2019, une modification de la durée hebdomadaire annualisée des postes suivants :

Animateur principal	Ce poste passe de 35 h hebdo à 33 h
Adjoint d'animation	Ce poste passe de 29,40 h hebdo à 27 h
Adjoint technique	Ce poste passe de 24,22 h hebdo à 22 h

Transformation d'un poste CDD en CDI

La directrice du périscolaire, dont le contrat arrive à échéance le 31/08/2019, remplit les conditions pour que son contrat à durée déterminée soit transformé en contrat à durée indéterminée. En effet, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée et au décret du 15 février 1988 modifié, en cas de renouvellement de contrat au-delà de 6 ans, la reconduction du contrat ne peut se faire que pour une durée indéterminée (CDI). De plus, l'agent doit comptabiliser au moins 6 ans de services effectifs sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique auprès de la même collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler et signer le contrat de l'agent concerné par un contrat à durée indéterminée au grade d'animateur principal de 1^{er} classe, 1^{er} échelon pour 33/35^{ème}, indice brut 446 indice majoré 392.

Avenant au contrat de réservation de repas avec CHARIS Vincent Traiteur

Le présent avenant modifie l'article n°8 du contrat établi le 1^{er} septembre 2013. A compter du 1^{er} septembre 2019, le prix du repas augmente de 0,05 €. Il est fixé à :

3.92 € pour un nombre d'enfants supérieur à 30
4.05 € pour un nombre d'enfants inférieur à 30

Modification des compétence « Transport » et « Valorisation du patrimoine culturel et touristique » de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Transport :

Depuis la fusion en 2014, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (31 communes) exerce, au titre de ses compétences « supplémentaires » (dites aussi « facultatives »), la compétence « transport ». Elle a en conséquence étendu son périmètre de transport urbain avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Au titre de cette compétence, elle gère et organise, à l'identique de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson avant elle depuis 1993, les services de transports urbains, scolaires, et « à la demande », ainsi que la gestion des poteaux et abribus attachés au réseau.

Il est nécessaire, pour assurer une équité de traitement entre les 31 communes membres, de compléter la compétence « transport » de la CCBPAM en y ajoutant l'installation et l'entretien des abribus affectés à l'usage des utilisateurs du réseau de transport communautaire.

Valorisation du patrimoine culturel touristique :

Par ailleurs, la CCBPAM a également repris dans ses compétences supplémentaires, au titre de la « valorisation du patrimoine culturel touristique », la mise en valeur de certains édifices par leur illumination. Toutefois, le libellé de cette partie de la compétence ne mentionne que la liste des 10 communes de l'ex-Com Com du Pays de Pont-à-Mousson. Aussi, pour pouvoir exercer cette compétence sur l'ensemble des 31 communes, il y a lieu de modifier et de généraliser la rédaction de cette compétence en supprimant simplement le nom des communes.

Société Publique Locale SPL-XDEMAT - Examen du rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc par la Société SPL-XDemat, le Conseil Municipal avait décidé de devenir actionnaire de cette société (délibération du 26.10.18). Il convient à présent d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Le Conseil municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Acquisitions de terrains

Dans le cadre d'un programme d'aménagement forestier et vergers, le Conseil Municipal accepte d'acquérir des parcelles voisines du domaine communal et donne son accord pour acheter, au prix de 25 000 €, les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Lieu-dit	Surface
B 223	Sous la Roche	07a00ca
B 318	Au-dessus du chemin de la Roche	04a60ca
B 619	En Dosseron	07a20ca
D 378	Devant la ville	04a45ca
E 349	Haut de Baine	02a60ca
AA 83	En salle	10a40ca
AA 542	Derrière le Château	05a92ca

Cession de la parcelle B1199

La parcelle communale B 1199 étant enclavée entre des parcelles, le Conseil Municipal donne son accord pour vendre la parcelle concernée de 8 m², au prix de 10 € m².

Convention entre la commune et l'entreprise « Bien chez soi »

Pour la pause méridienne au périscolaire, il faut assurer un poste de 2 h x 4 jours. L'entreprise « B.C.S (Bien chez soi) » a la possibilité de mettre à disposition pour cette pause méridienne, du personnel pour faire face aux besoins liés à la cantine. Le conseil Municipal accepte la convention qui commencera à courir à compter du 1^{er} septembre 2019. Le montant pour une heure de prestation s'élève à 20,50 € TTC.

Divers

Gens du voyage : 6 caravanes se sont installées sur le stade de foot en août. Ils ont réglé à la Municipalité la somme de 80 € pour leur consommation d'eau.

Dépôt de pain : la boulangerie Barinka n'ayant pas souhaité renouveler le bail du local de Norroy, c'est la boulangerie « Le Fournil de Nicolas » qui reprend le commerce. Réouverture le 18 septembre 2019.

Canicule : pendant la période de fortes chaleurs, des brumisateurs et des bouteilles d'eau ont été distribués aux habitants de Norroy âgés de 75 ans et plus.

Chantiers jeunes : les 5 jeunes du village ont travaillé sur différents chantiers : rénovation de l'aire de jeux de la rue Saint-Vincent, parking du lotissement Du Mont, peinture au groupe scolaire C. Gazin, rucher-école au local technique, périscolaire.

29 octobre 2019

Transfert de crédits

Le montant de l'opération « Construction d'un préau » étant inférieur à la somme prévue au budget, le Conseil Municipal décide de transférer :

2 000 € sur l'opération « signalisation routières »

7 000 € sur l'opération « achat d'un véhicule »

4 000 € sur l'opération « illuminations »

Choix de l'entreprise relatif à la construction d'un préau

Concernant le marché relatif à la construction d'un préau pour le périscolaire, le Conseil Municipal valide le choix de la commission communale d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 25 octobre 2019. Le marché est attribué à l'entreprise MADDALON pour un montant de 73 719.81 € HT - 88 463.77 € TTC €. L'architecte mandaté pour ce projet est Fabrice GENOT.

Choix de l'entreprise relatif aux travaux de signalisation routière

Une consultation a été lancée par courrier à deux entreprises pour assurer les travaux de signalisation routière. La commission de travaux réunie le vendredi 25 octobre 2019, et après examen des réponses fournies, a décidé de retenir l'entreprise VMS pour un montant de 10 902.17 € HT – 12 962.60 € TTC. Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission travaux.

Engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification / Programme de validation de la certification forestière)

La commune décide de s'engager dans la certification forestière « PEFC Grand Est », afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

La certification PEFC repose sur les 6 critères définis par les différents gouvernements européens à la conférence d'Helsinki (1994).

1. Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone,
2. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers,
3. Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois),
4. Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers,
5. Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eaux),
6. Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Toute personne intervenant dans la forêt devra respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016). PEFC Grand Est fera des visites de contrôle.

Convention donnant bail à loyer avec l'entreprise LE FOURNIL DE NICOLAS

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention entre la commune de Norroy lès Pont-à-Mousson et l'entreprise LE FOURNIL DE NICOLAS qui a repris récemment le local commercial qui sert de dépôt de pains, viennoiseries, dépôt de presse et vente à emporter, produit frais.

Le loyer est payable par mensualités de 230 € et d'une provision mensuelle sur charge de 20 €.

DIVERS

Brioche de l'Amitié : 40 brioches ont été vendues pour soutenir l'association Unapei et les personnes en situation de handicap intellectuel.

Nouveaux habitants : La rencontre avec les nouveaux habitants a eu lieu le vendredi 15 novembre à la salle C. Gauthier. Ce fut l'occasion d'échanger et de présenter les élus, les associations et les animatrices du périscolaire.

Conseil d'école : Lors de ce dernier conseil d'école, l'association des parents d'élèves a soulevé à nouveau la question sur l'ouverture du périscolaire les mercredis. Les derniers essais d'ouverture des mercredis réalisés par la commune n'étant pas concluants au vu du trop peu d'enfants fréquentant la structure, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la réouverture du mercredi.

6 décembre 2019

OUVERTURES DE CREDITS

Afin de récupérer la TVA sur les fournitures de travaux destinées à des opérations d'investissement mais achetées en fonctionnement en cours d'année 2019, il convient d'ouvrir les « opérations d'ordres » suivantes :

- en dépense chapitre 040 article 2313, la somme de 10 600 €
- en dépense chapitre 040 article 2315, la somme de 5 100 €
- en recette chapitre 042 article 722, la somme de 15 700 €

TRANSFERTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide de transférer

- dans la section d'investissement - de l'opération « Parking lotissement du Mont » à :
 - l'opération « Eclairage public » la somme de 7 000 €
 - « Emprunts » la somme de 1 €
- Dans la section de fonctionnement - de l'article « Dépenses imprévues » à l'article « Electricité » la somme de 5 000 €
- De l'article « Personnel non titulaire » à l'article « Autres matières et fournitures » la somme de 8 800 €

RECENSEMENT 2020 DE LA POPULATION

L'Insee procèderont aux opérations de recensement de la population de Norroy-lès-Pont-à-Mousson, du 16 janvier au 15 février 2020. le Conseil Municipal autorise le Maire à désigner le coordonnateur communal et deux agents recenseurs et décide que les crédits destinés à la rémunération des agents recenseurs (charges patronales non comprises) seront égaux ou inférieurs à la Dotation Forfaitaire de recensement versée par l'Etat.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU LOCAL TECHNIQUE AU CETA 54

Le président du CETA 54 (Centre d'Etudes Techniques Apicoles Meurthe et Mosellan) demande au conseil municipal de mettre à la disposition de son association une partie du local technique situé rue du Terme, afin de continuer à développer leurs activités et accueillir le rucher école.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du CETA une surface de 180 m² aménagée et accepte la convention de mise à disposition.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU LOCAL TECHNIQUE A L'ASSOCIATION « LA PETANQUE DE NORROY »

Le président et les membres de l'association « La Pétanque de Norroy » demandent au conseil municipal de mettre à leur disposition une partie du local technique situé rue du Terme pour leurs activités et assurer, dans de bonnes conditions, les animations du village.

Le Conseil Municipal accepte de leur mettre à disposition une surface de 200 m² aménagée à leurs frais par les membres de l'association et approuve les termes de la convention de mise à disposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »

Dans le cadre d'une politique de développement de l'accueil destiné aux enfants, la C.A.F. propose de prolonger une convention d'objectifs et de co-financement appelée « Contrat Enfance Jeunesse ».

Par ce contrat, la Commune s'engage à continuer à :

- Mettre en œuvre un projet éducatif
- Offrir un service et des activités de qualité, accessibles à tous
- S'appuyer sur un personnel qualifié et un encadrement adapté
- Fixer des tarifs modulés en fonction des ressources des familles
- Optimiser la fréquentation des équipements pour atteindre les taux d'occupation définis dans la convention

En contrepartie, la C.A.F. s'engage à apporter sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic, à l'évaluation d'un projet et au versement d'une « Prestation de Service Enfance et Jeunesse ».

Le Conseil Municipal accepte les conditions du Contrat Enfance Jeunesse qui répond au développement d'une politique « Jeunesse » sur la Commune et accepte le versement par la CAF de la « Prestation de Service Enfance et Jeunesse » y compris sur l'accueil périscolaire

CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AVEC ATC FRANCE

Depuis le 24/01/1996, un contrat de bail a été signé par la Mairie et Bouygues Télécom, permettant à cette dernière d'implanter rue du Terme à Norroy une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques. En novembre 2012, Bouygues Télécom a cédé son pylône à la Société FPS Towers.

Depuis le 1er janvier 2018, FPS Towers a été racheté par American Tower et est devenu ATC France, d'où la nécessité de signer une nouvelle convention avec ATC France.

Les modalités sont les suivantes :

- Surface mise à disposition : 77 m² environ
- Montant de la redevance annuelle : 2 400 €
- Durée : 12 ans renouvelable par tacite reconduction

MOTION EN FAVEUR DE LA GARE TGV LORRAINE

Le Conseil Municipal apporte son soutien au projet de réalisation de la Gare TGV Lorraine de Vandières et propose à la Région Grand Est d'inscrire le projet de gare d'interconnexion TGV/TER à Vandières comme une priorité du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ». Le Conseil Municipal vote la motion suivante :

Cette motion a pour objectif d'apporter le soutien de la Commune de Norroy lès Pont-à-Mousson qui répond pleinement à une logique de complémentarité TGV-TER et à un impératif écologique. Le protocole additionnel du 7 novembre 2000 signé par l'Etat, RFF, les résidents du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Moselle, du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sur le projet de création d'une gare d'interconnexion TGV-TER à VANDIERES a fait l'objet d'un long processus décisionnel avant d'obtenir la déclaration d'utilité publique en 2011. Tout au long de ce processus, le projet a suscité de nombreux débats au sein des assemblées délibérantes des différentes collectivités et dans la société civile.

Ces débats se sont déroulés avant, pendant et après l'enquête publique de 2009. Depuis le décret du 28 mars 2011 modifiant le décret initial de la LGV Est Européenne du 14 mai 1996, ce projet est reconnu d'utilité publique. De par sa localisation, le site de Vandières est le seul à permettre le croisement de

la LGV Est Européenne avec le réseau TER Lorrain. Sa réalisation permettrait par conséquent de désengorger le réseau routier lorrain, en permettant l'utilisation du réseau ferroviaire pour rejoindre la gare TGV Lorraine (alors que la gare de Louvigny n'est accessible que par la route). En outre, plus de 20 millions d'euros de travaux, financés par l'Etat et Réseau Ferré de France, ont été réalisés dès 2002, à titre conservatoire, sur le site de Vandières. Enfin l'étude menée par la SNCF conclut à la faisabilité technique du projet de reconversion de Louvigny en gare Fret Grande Vitesse, celle-ci bénéficiant de la proximité de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et de la plus grande Plateforme de Tri Postal du Grand Est.

DIVERS :

PLU : La présentation de la synthèse de l'enquête publique concernant le PLU a eu lieu du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019. Des remarques intéressantes ont été apposées sur ce cahier. Le PLU sera effectif début 2020.

Caméras de vidéoprotection : La municipalité a procédé à la pose de caméras supplémentaires dans des endroits stratégiques du village. Sept caméras surveillent désormais la commune. Malgré l'installation de caméras, il faut toutefois rester vigilant. La gendarmerie et la municipalité conseillent, en cas de démarchages suspects, de prévenir la gendarmerie de Pagny-sur-Moselle ou de faire le 17.



Le budget 2019 de la commune

LE BUDGET PRIMITIF

C'est la **prévision** des dépenses et recettes, pour une année civile, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est obligatoirement voté en équilibre (dépenses=recettes).

Une gestion communale contrôlée permet de dégager un excédent de fonctionnement. Cet excédent est alors viré en section d'investissement (286 785 € en 2019) permettant ainsi le financement des travaux.

LE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	montant	%
Charges à caractère général (*)	197 450	30,49%
Charges de personnel (salaires + charges)	335 030	51,74%
Indemnités des élus (+ charges)	32 800	5,07%
Charges financières (intérêts des emprunts)	9 128	1,41%
Cotisations : Synd Assain, ONF	14 850	2,29%
FPIC : Fds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (**)	18 000	2,78%
Subventions : asso. communales (10 300 €), CCAS (16 000 € : 2018+2019)	26 300	4,06%
Subventions : associations extérieures	1 700	0,26%
Créances admises en non valeur	7 300	1,13%
Dépenses imprévues	5 000	0,77%
Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2019	647 558	100,00%
Virement à la section d'investissement pour financement des travaux (30,69% du total des dépenses)	286 785	
TOTAL DES DEPENSES 2019	934 343	

(*) charges à caractère général (eau, électricité, gaz, téléphone, internet, contrats de maintenances, assurances, entretien de la voirie, des bâtiments, du matériel, des véhicules, de la forêt, fournitures scolaires et périscolaires, sorties périscolaires, illuminations, impôts fonciers, impressions, frais de réception, ouverture d'un livret aux nouveaux nés ...)

(**) le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

RECETTES	montant	%
Produit des impôts locaux : Taxe habitation, Taxe foncière s/bâti, Taxe foncière s/non bâti	329 967	49,73%
Dotations/compensations de l'Etat, de la ComCom, de la CAF, Droits de mutation, TVA	218 274	32,90%
Produits exceptionnels (remb. assurances, remb. sur éménagement du personnel ...)	10 703	1,61%
Produits des services (*)	82 582	12,45%
Locations des salles et des logements communaux	22 000	3,32%
Total des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2018	663 526	100,00%
Excédent de fonctionnement cumulé (28,98% du total des recettes)	270 817	
TOTAL DES RECETTES 2019	934 343	

(*) produits des services (vente de bois, concessions cimetière, facturation périscolaire, distillerie, location droit chasse, redevances d'occupation du domaine public communal ...)

Recensement 2020



RECENSEMENT


de la population 2020

**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 15 février 2020



DES CHIFFRES AUJOUR'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

 Insee & votre commune

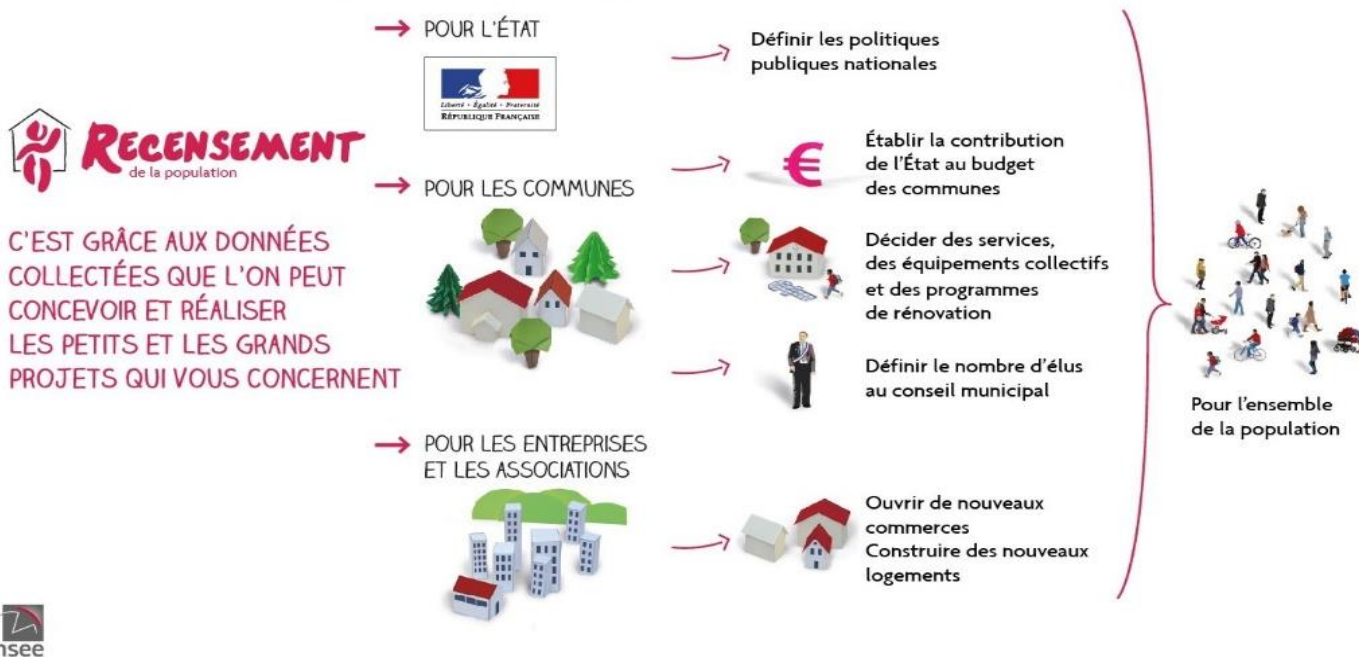
n° imprimé : 195 PARTIES PRÉPARÉES

Période de recensement à Norroy : du 16 janvier au 15 février 2020.

2 agents recenseurs se présenteront chez vous : Isabelle GENELOT et Laurence EPIS.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

[Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee](#)

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Un véritable outil pour les élus.

Et pour moi ?

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie.

3. Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le [site de l'Insee](http://le-recensement-et-moi.fr).



Article de l'INSEE

Le Conseil Départemental 54

Le département de Meurthe-et-Moselle

La création des départements remonte à la fin du 18^e siècle. Aujourd'hui, la France compte 101 départements.

Le département devient une assemblée autonome à partir de 1982, lorsque l'Etat décide de décentraliser une partie de ses pouvoirs et de les confier, dans des domaines bien définis, aux conseils généraux. En 2015, les conseils généraux deviennent conseils départementaux.

Le conseil départemental est l'un des échelons de l'organisation administrative française. Il est composé d'une assemblée d'élus (conseillers départementaux) et de services administratifs chargés de mettre en œuvre les délibérations votées. Son champ d'action concerne principalement la

solidarité entre les hommes et entre tous les territoires du Département.

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de six ans lors des élections départementales dans le cadre du canton. Pour chaque canton, un binôme femme-homme est élu au scrutin majoritaire à deux tours.

732 153
habitants
dont plus de
80 % vivent dans
les
6 grandes zones
urbaines

Longwy
Briey
Pont-à-Mousson
Nancy
Toul
Lunéville

L'assemblée départementale

La Meurthe-et-Moselle compte 23 cantons. Chaque canton est représenté à l'assemblée départementale par un binôme femme-homme. L'assemblée départementale est donc composée de 46 élus. Ils votent les grandes orientations des politiques publiques départementales lors des réunions publiques et lors des commissions permanentes (non publiques).

La session

Elle réunit les 46 conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle en assemblée plénière. Elle a lieu au moins une fois par trimestre sous l'autorité du président du conseil départemental.

Les élus débattent et se prononcent sur les grandes décisions qui concernent la vie du département, notamment le vote du budget.

Les 6 commissions thématiques

Composées de conseillers départementaux, elles se réunissent régulièrement pour préparer le travail de l'assemblée départementale et de la commission permanente.

La commission permanente

Elle se réunit généralement une fois par mois pour gérer les affaires courantes.

L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

L'exécutif départemental est constitué du Président et de 13 vice-président.e.s en parité femmes-hommes, ainsi que de 8 élu.e.s délégué.e.s.

Le Président :

Mathieu KLEIN a été réélu président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 2 avril 2015, pour une durée de 6 ans, par les membres de l'Assemblée Départementale. Le président du conseil départemental est le chef de l'exécutif du Département : il dirige les débats de l'assemblée, prépare et exécute les délibérations de l'assemblée départementale, prépare et exécute le budget.

Canton de Pont-à-Mousson

Maryse ALTERMATT



Membre de la commission
Agriculture et Environnement.

Stéphane PIZELLE

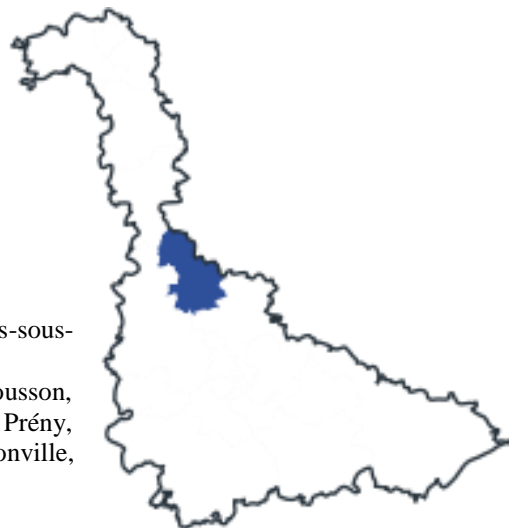


Membre de la commission
Aménagement

L'Essentiel :

Territoire départemental :
Nombre de communes :
Population municipale (en 2012) :
Superficie (en km²) :
Densité (habitants par km²) :

Territoire Val de Lorraine
24
4 932
221
158



Communes du canton :

Arnaville, Atton, Bayonville-sur-Mad, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Bouxières-sous-Froidmont, Champey-sur-Moselle, Fey-en-Haye, Jezainville, Lesménils, Loisy, Maidières, Montauville, Mousson, Norroy-lès-Pont-à-Mousson, Onville, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Prény, Vandelainville, Vandières, Villecey-sur-Mad, Villers-sous-Prény, Vittonville, Waville

Le projet départemental

Le projet 2015-2021, adopté le 6 juillet 2015 par l'assemblée départementale, est issu d'un processus impliquant les élus et les partenaires.

Le projet

Le projet départemental de mandat s'articule autour de quatre axes recouvrant l'ensemble des politiques publiques de la collectivité.

Il vise à relever les défis majeurs de la Meurthe-et-Moselle en ce début du 21^e siècle. Entre autres : préparer l'avenir des jeunes, réussir la transition écologique, s'engager dans l'adaptation de la société au vieillissement, générer des emplois et soutenir l'activité économique, sans oublier la préservation du pouvoir d'achat des habitants, l'amélioration des conditions de logement, l'accès aux services publics, notamment en milieu rural.

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
<i>Renforcer la solidarité entre les personnes et les territoires</i> <i>Faciliter la vie aux meurthe-et-mosellans</i>	<i>Préparer l'avenir et permettre la réussite de tous les jeunes meurthe-et-mosellans</i>	<i>Agir contre les inégalités et soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi</i>	<i>Une gestion équilibrée au service des meurthe-et-mosellans</i>
Aménagement du territoire	Education, citoyenneté, sport	Développement économique et attractivité	Ressources financières
Coopération transfrontalière	Culture, enseignement supérieur et recherche	Insertion sociale et professionnelle	Ressources humaines
Mobilité	Environnement et écocitoyenneté	Politique de la ville Habitat / logement	
Solidarité entre les habitants	Soutien à l'agriculture	Pouvoir d'achat	

LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

La territorialisation de l'action départementale vise à articuler les politiques publiques départementales avec l'action de l'ensemble des acteurs (communes, intercommunalités, associations, ...) et les spécificités du territoire.

Elle permet ainsi d'apporter des réponses plus appropriées aux besoins des habitants et participe à une démocratie plus vivante. Elle permet de mettre en place des actions adaptées aux bassins de vie, afin de répondre aux défis

économiques, sociaux et environnementaux.

La territorialisation s'est construite progressivement avec les acteurs dans les territoires. Elle est fondée notamment sur la participation des citoyens et

permet également l'animation régulière du projet départemental par les élus départementaux. La territorialisation par le biais de coopérations entre le Département et les partenaires locaux permet l'expérimentation de nouveaux projets et d'actions innovantes.

La territorialisation s'est traduite par un déploiement de l'ensemble des services départementaux sur le territoire de Meurthe-et-Moselle tels que les Maisons du Département (siège des directions de territoire) dont dépendent notamment les centres d'exploitation des infrastructures routières, les services territoriaux de l'autonomie, les services territoriaux de l'économie solidaire ou de l'insertion ou les services territoriaux du logement. Les principaux lieux d'accueil des habitants sont les Maisons Départementales des Solidarités.

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Les 17 MDS sont organisées en sites et comportent 77 points d'accueil de proximité, notamment en milieu rural. Les MDS sont composées d'équipes de professionnels du domaine social et médico-social.

Le but est d'offrir à chaque habitant, quels que soient son âge, sa situation, son lieu de résidence, un accueil de proximité bienveillant.

Les MDS ont pour mission :

- d'informer, d'accompagner et de protéger les personnes et les familles,
- de mener des actions de santé en faveur des familles, des enfants et des femmes enceintes,
- de conduire des actions de prévention et d'insertion pour contribuer à la lutte contre l'exclusion.

Tout en garantissant la confidentialité des informations pour le respect des personnes, les MDS veulent permettre à chacun d'améliorer ses conditions de vie et d'exercer sa citoyenneté.

LA SOLIDARITE

Le Département de Meurthe-et-Moselle accompagne les familles, les parents, les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées dans leur parcours de vie. Parmi les multiples actions du Département, on trouve par exemple :

- Les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
- La protection des mineurs et l'aide sociale à l'enfance
- Le financement des 6 centres de planification et d'éducation familiale
- Le dépistage visuel et des caries en école maternelle
- L'accès à tous aux ressources minimales pour vivre dignement

L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE

L'avenir repose en grande partie sur l'éducation. Aussi, le conseil départemental s'occupe de l'entretien, de la restructuration et de la construction des collèges, avec un ambitieux plan de Collèges Nouvelles Générations, premier poste d'investissement du Département. Il gère également le transport des enfants handicapés et la restauration dans les cantines. Le Département participe au financement de tous les repas des collégiens et adapte les tarifs en fonction des revenus des familles avec des repas à partir de 1 €.

Mais l'éducation a lieu également en dehors des collèges, l'action du Conseil départemental comprend aussi l'éducation populaire, la lecture, le sport et la culture. C'est grâce à toutes ces actions que chacun peut se développer et s'épanouir pour vivre mieux ensemble.

17 000 personnes âgées

et personnes handicapées
accompagnées

6 000 places

en Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes

340 assistants familiaux

1 500 enfants confiés au titre de la
protection de l'enfance

Près de **100 % des enfants** vus en
bilan de santé en école maternelle

22 000 bénéficiaires du Revenu
de Solidarité Active

43 000 heures d'insertion dans les
marchés publics du Département

335 M€ consacrés au pan Collège
Nouvelles Générations 2012-2021

12 collèges neufs

7 collèges réhabilités à neuf et
33 collèges en réhabilitation partielle

2,5 millions de repas servis dans
les collèges publics

700 associations sportives et
d'éducation populaire soutenues

610 volontaires en service civique
de 17 à 25 ans depuis le 01.01.11

335 300 documents disponibles à
la médiathèque 54

147 bibliothèques et points
lecture desservis par la
médiathèque 54

L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

Le conseil départemental agit en faveur du développement durable et de la transition écologique dans les domaines de l'économie solidaire, de l'agriculture, de l'environnement et de l'habitat.

27 000 salariés dans le secteur de l'économie solidaire
de Meurthe-et-Moselle

1 000 000 € pour le développement des circuits courts
dans la restauration scolaire

57 collèges labellisés écoresponsables

165 sites Espaces Naturels Sensibles
couvrant **5 % du territoire**

3 200 km d'itinéraires de randonnée
sur 414 communes

900 logements rénovés grâce aux aides du
Département et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat

LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NUMERIQUES

Le conseil départemental assure l'entretien de **plus de 3 350 km de routes départementales et de 1 035 ponts**.
Il finance aussi le service départemental d'incendie et de secours.

Pour permettre au plus grand nombre de foyers et aux entreprises d'être connectés, le Département participe au développement numérique des territoires finançant les infrastructures de couverture mobile et d'accès au très haut débit.

160 chantiers de travaux d'entretien et d'études sur les routes et ponts

900 km de réseau de fibre optique

43 M€ ont été investis par le Département 54 pour le déploiement de la fibre

500 sites professionnels publics et privés desservis

+ de 3 000 personnes abonnées au réseau hertzien (technologie WifiMax) grâce à l'action du
Département soit le 1^{er} réseau radio départemental de France

68 communes du Département bénéficieront de l'internet très haut débit en 2019

L'APPUI AUX TERRITOIRES

Avec les Contrats Territoire Solidaires, le conseil départemental consacre **10 M€ par an** pour soutenir les associations, communes et intercommunalités dans leurs projets pour :

- Améliorer l'accès des services au public
- Participer à la transition énergétique
- Cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté

+ de 300 projets d'investissement dans les territoires soutenus par le Département depuis 2016

+ de 1 300 projets associatifs par an soutenus par le Département

51 % des montants des aides du Département affecté à des associations, de la culture, du sport, de l'éducation et de la citoyenneté

30 % des montants des aides du Département affectés à des associations dans le domaine du développement territorial et de l'environnement

19 % des montants des aides du Département affectés à des associations

LA CULTURE ET LE TOURISME

Le Département s'appuie sur ses deux sites départementaux : le château de Lunéville et la Cité des paysages de Sion dont il est propriétaire pour développer l'attractivité culturelle et touristique de la Meurthe-et-Moselle.

Le conseil départemental accompagne aussi de nombreux événements culturels et touristiques en Meurthe-et-Moselle : le Nancy Jazz Pulsations et le Livre sur la Place à Nancy, le festival du film italien de Villerupt, le Jardin du Michel à Toul, le festival du film Caméras des Champs à Ville-sur-Yon.

Il subventionne également de nombreuses associations et divers festivals et manifestations dans tous les territoires.

Le Département a également pour mission la conservation des archives départementales. Il assure la collecte, la préservation et la communication des documents auprès du grand public et des chercheurs.

200 000 visiteurs accueillis par an au château de Lunéville dont :

38 000 visiteurs pour le Théâtre d'eau

20 000 visiteurs pour la Nuit des jardins de lumière

13 500 visiteurs pour l'exposition Les coulisses du musée. 10 ans d'acquisitions révélées

11 000 visiteurs pour les rencontres équestres

297 événements accueillis et/ou organisés au château de Lunéville

20 000 visiteurs accueillis à la Cité des Paysages de Sion

840 animations pédagogiques organisées pour 17 592 enfants, jeunes et étudiants

33 km linéaires de documents conservés aux archives départementales

LES RESSOURCES DU DEPARTEMENT

Pour conduire ses politiques publiques, le Département s'appuie sur **2 965 agents qui exercent plus de 107 métiers différents**. Ils sont placés sous la responsabilité du président du conseil départemental et sous l'autorité de la directrice générale des services.

700 agents travaillent à Nancy à l'Hôtel du Département.

2 200 agents travaillent dans les 6 territoires de Meurthe-et-Moselle, notamment au sein des 6 Maisons du Département, des 17 Maisons Départementales des Solidarités et des 19 centres d'exploitation des 5 directions territoriales de l'aménagement.

Les ressources financières du Département sont composées notamment de dotations de l'Etat et des produits de la fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti) et indirecte.

2 965 agents (au 31 décembre 2017)

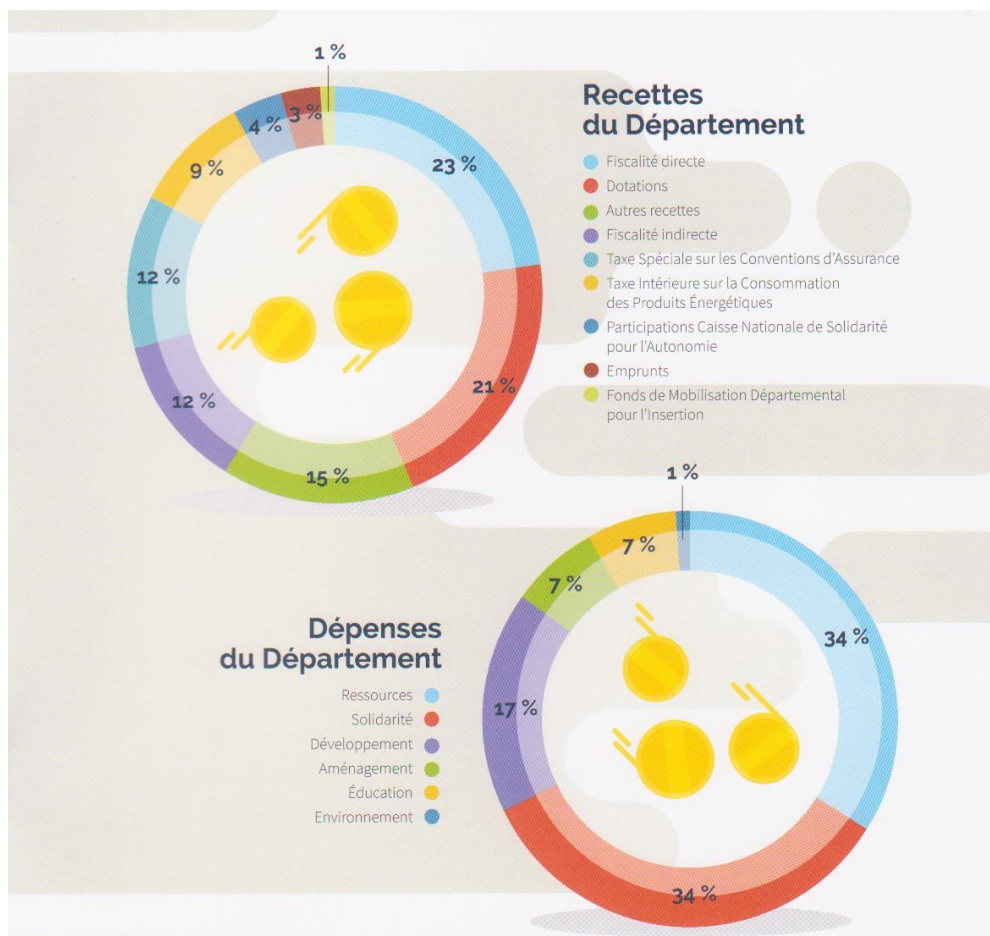
320 marchés publics

Les allocations individuelles de solidarité (*) et le budget de l'enfance représentent **50 % du budget**

Le 1^{er} poste d'investissement : l'éducation (plan Collèges Nouvelles Générations)

(*) *Revenu de Solidarité Active.*

Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap



Les associations

En direct du FJEP

Composition du bureau

Damien DUBOIS Président
Gérard GROSS Trésorier
Joël MATHIEU..... Secrétaire

Marie Lorraine CALLOT
Maxime GROSS
Rachel MATHIEU
Sylvie MATHIEU
Fatiha NAGUEL
Patrick MISSENERD
Jonathan BOUCHER
Denis MAZURIER
Frédéric TOUSSENOT
Franck LEROY

Une assemblée générale est le moment de faire le bilan d'un exercice qui s'achève. Celle de cette année n'a pas dérogé à la règle. Damien, le président, nous brosse le tableau des activités menées par le FJEP.

Nous pouvons remarquer que les actions organisées sont essentiellement tournées vers l'animation du village.



Saint Nicolas vient faire passer un très joyeux après-midi aux enfants du village, qui, à nos yeux, sont trop peu nombreux.



Le 1^{er} mai fait se retrouver de nombreux habitants du village au stade de la "Pierre au Jo" pour partager un excellent repas, des balades en forêt, voire une partie de boules, organisée amicalement par la section pétanque de Norroy.



La brocante, quand elle n'est pas perturbée par le mauvais temps, ce qui fut encore le cas cette année, est l'occasion de faire visiter le village par les chineurs venus de l'extérieur. Signalons que, même s'il pleut, la salle, mise gratuitement à notre disposition par la commune, nous permet de minimiser les pertes, grâce à une restauration servie à table.

La fête de la musique est l'occasion de s'en "mettre plein les oreilles", grâce à des groupes d'origines musicales très différentes. Côté repas, les "cuistots" du FJEP assurent en offrant, grâce à 3 fours en pleine chauffe, une variété de 6 pizzas différentes. S'il est difficile de chiffrer l'affluence, on peut dire que près de 200 personnes se sont succédées sous les marabouts.

Et, comme de coutume, la fête patronale, avec le traditionnel défilé des "livrées" organisé de main de maître par les "footeux" termine, de belle manière, cet exercice 2018/2019.

Il faut remarquer également que les soirées dansantes ont beaucoup de difficulté à faire "le plein". Peut-être à cause d'un changement de mode...

Un petit regret ! c'est que, comme depuis de nombreuses années, l'implication des habitants du village n'est pas à la hauteur de nos attentes et de l'investissement des membres du FJEP, qui se dépensent sans compter.

Sur le plan financier, les comptes sont à l'équilibre, même avec une diminution substantielle de la subvention communale. Cependant, cela ne nous a pas permis de faire certains investissements qui étaient nécessaires (changement des bâches de certains marabouts, par exemple).

Sur le plan sportif, la section "football", avec Max à la baguette, s'est illustrée en terminant première de son groupe.

N'oublions pas de remercier Gérard VILLEMET et son conseil municipal pour l'aide financière et matérielle qu'ils nous procurent tout au long de l'année.

A l'année prochaine...

La Pétanque de Norroy

C'est dans une partie du local technique qu'a été inaugurée "la Pétanque de Norroy". Le maire, accompagné de quelques conseillers, a rappelé que ce local technique était désormais "la maison des associations". En effet, ce local abrite maintenant les chasseurs de l'ACCA, le FJEP, le boulodrome et à terme, le rucher école. Gérard Villemet a remercié tous les bénévoles qui ont œuvré à la réalisation de cette structure qui permettra aux "pétanqueurs" de pratiquer leur sport par tous les temps. Il a également remercié les sponsors, dont la société RMI qui a offert des t-shirts au logo du club de pétanque. Une belle fresque murale a été réalisée par la jeune Channelle Bernard, Ahimsa de son nom d'artiste et tatoueuse de métier. C'est une première pour elle ! Bravo ! Le Président de la pétanque, Frédéric Toussenot, a remercié la municipalité et les sponsors. Il a ensuite invité les participants à un pot de l'amitié.



Club de l'Amitié

Composition du bureau pour 2019 – 2020

Président **Mr Jean Marie RAOULT**
Vice –Président **Mr Pierre KRAUSS**
Secrétaire **Mme Monique SINGLE**
Secrétaire adjointe..... **Mme Andrée AUBRIOT**
Trésorière..... **Mme Nicole FORET**

Membres CA : Mmes et Mrs : Liliane **CLEMENT**, Simone **ROBERT**, Roland **BELLO** ,
Roger **CHAPELIER**, Fernand **DARRET**. Nous avons 27 membres actifs.

LES CONTACTS :

Mr RAOULT.JM 06 81 68 94 15 ou **Mme FORET.N 03 83 81 30 71** ou **LA MAIRIE** .
Adresse du local : **SALLE du CHÂTEAU** , coté jeux .

Le CLUB pour l'année 2019 :

L'assemblée générale qui a eu lieu le 27 Janvier 2019, nous a donné un bilan positif pour la saison 2019 sur toutes les activités à réaliser au sein de l'association : repas et jeux.

Nos membres font tout leur possible pour pouvoir maintenir le même rythme d'actions au cours de l'année, par leur assiduité (**14 personnes chaque jeudi**) ou bien entendu, les repas communs (club belote et club AMITIE lui-même).

Pour l'année 2019 : Une année un peu perturbée par les problèmes de santé du président, remplacé haut la main par le vice-président et le CA. On souhaite toujours pouvoir impliquer le plus grand nombre de personnes possibles afin d'être au maximum et en complémentarité avec la vie de nos concitoyens, malgré les problèmes personnels de chacun dans leurs activités (famille, détente, etc.) et de rendre possible leurs plaisirs par des activités jeux, dans la possibilité du club. Cartes et jeux de société divers à la demande : **BELOTE**, scrabble, triomino ou autres afin de permettre la **réalisation de leurs objectifs de loisirs : discussions ou possibilité d'échange de livres (petite bibliothèque à disposition ou la possibilité de la boîte à livres boulangerie)**. Les **personnes qui veulent nous aider sont toujours les bienvenues**.

Rendez-vous tous les jeudis après-midi : de 13h45 à 17h45.

Cinq repas cette année ont été réalisés à NORROY et en plus : la **galette** et le **téléthon belote** (250 euros recueillis pour la bonne cause des recherches génétiques).
Nous faisons notre possible pour que nos adhérents puissent être au mieux dans ces journées de convivialité.

Il est prévu pour 2020

La traditionnelle galette des rois pour le club le 12 JANVIER, le 02 FEVRIER l'AG et repas à NORROY. Le programme de l'année 2020 prévoit les activités : 5 à 6 repas sont prévus en plus des **jeux de tous les jeudis (en moyenne 51 jeudis par an)** et bien entendu nos **25 ans d'existence de CLUB (1994-2019)**.

Les repas club belote seront faits à la demande.

S
O
U
V
E
N
I
R
S

2
0
1
9



JANVIER
Nos REINES et ROIS



JANVIER : les bonnes GALETTES



MARS : REPAS de PÂQUES (très, très sages)



Repas BELOTE



MAI : REPAS MUGUET



NOVEMBRE : REPAS BEAUJOLAIS

ACCA de Norroy

Changement de Président

Après 31 ans à la tête de l'ACCA, Joseph KROL a passé la main à Frédéric VILLEMENT, nouveau président.

Calendrier des battues :

L'association de chasse a présenté son calendrier des battues. Elles ont commencé le 21 septembre 2019 et se poursuivront jusqu'à fin février 2020 (principalement les samedis matin). En dehors des battues, les jours de chasse individuelle ont lieu les samedis, dimanches et jours fériés. Promeneurs, respectez les pancartes « chasse en cours » !

SECURITE :



Il est fait obligation de signaler les battues, par apposition de panneaux comportant la mention « chasse en cours », sur les principaux chemins et voies desservant les zones où l'action de chasse est en cours.

Cette mise en place est faite sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur de chasse avant le début d'une d'action de chasse au grand gibier sous forme de battue. Les panneaux devront être retirés dès l'action de chasse terminée.

Promeneur, pour votre sécurité, respectez les pancartes « chasse en cours », ce qui n'est pas toujours le cas, certaines pancartes sont tout simplement arrachées.

Les chiens doivent être à l'œil du maître ou tenus en laisse.



Au sujet des lieux-dits « Les Carrières » :



Le propriétaire des lieux et l'ACCA de Norroy, locataire des lieux en tant que tel, rappellent que les Carrières sont une propriété privée, sauf les chemins ruraux et communaux.

Il est interdit :

- d'y faire de la moto de toute sorte, du VTT, du quad, du 4x4,
- de couper des arbres et des buissons pour faire des passages,
- d'y déposer des ordures,
- d'y faire du camping et d'y allumer des feux.

Tout contrevenant pris en flagrant délit sera poursuivi en justice.

Groupe scolaire Charles Gazin



Répartition des 5 classes (109 élèves) :

Maternelle

- Mme GUIET : 23 élèves "Petite Section" et "Moyenne Section"
- Mme MARHIC : 24 élèves "Moyenne Section" et "Grande Section"

Primaire

- Mme JACQUOT : 18 élèves "CP"
- Mme CAVALLASCA : 22 élèves "CE1" et "CE2"
- Mmes BONINSEGUA et PLICHET : 22 élèves "CM1" et "CM2"

A noter :

Les inscriptions auront lieu courant avril 2020 en Mairie, elles concernent tous les enfants nés en 2017 pour une rentrée en septembre 2020. Elle est définitive après admission à l'école.

La directrice, Mme Plichet, reçoit les jeudis sur rendez-vous.

*Coordonnées de l'école : Groupe scolaire Charles Gazin
11 bis rue de la Taie
54700 Norroy L7S Pont à Mousson
03 83 82 22 37
Mel : Ecole.norroy@wanadoo.fr*

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 11 h 45 et
13 h 45 à 16 h 30



Les P'tits Loups de Norroy

« Une association de parents bénévoles
au service des élèves de l'école Charles Gazin !

Composition du Conseil d'administration pour l'Année 2019-2020 :

Président : Mr Alexandre RÉAL
Vice-Président : Mr Maxime ADAMCZYK
Secrétaire : Mme Aline CHESNIER
Secrétaire adjointe : Mme Stéphanie GOBET
Trésorière : Mme Gwenola DE SOUSA
Trésorière adjointe : Mme Cindy COURTE

Mme Emilie ADAMCZYK - Mme Virginie BAUMEISTER – Mme Céline BLIN –
Mme Béatrice BORLAT - Mme Ségolène FIDRIE – Mme Delphine LEA
Mme Christelle LIOTTARD - Mme Fanny MACCHI - Mme Kathy MANGIN - Mme Magaly
METRAT
Mme Cécile MICLO - Mme Vanessa RÉAL - Mme Cécile REIGNIER - Mr Arnaud
BALANDIER
Mr Tony DE SOUSA - Mr Ali ISIK - Mr Pierre MACCHI - Mr David MANGIN

Pour l'année scolaire 2018-2019, 62 familles ont adhéré à l'association. Elles en sont particulièrement remerciées. Cela participe, comme l'organisation de manifestations et d'activités, à recueillir des fonds permettant le financement de projets, de matériels ou de sorties pédagogiques.

L'association précise que l'adhésion n'est pas réservée aux seuls parents ayant des enfants scolarisés à l'école de NORROY.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pourrez obtenir un bulletin d'adhésion sur simple demande à l'adresse mail : lesptitsloupsdenorroy@orange.fr

L'Association a procédé à de nombreuses manifestations et activités

- 14 décembre 2018 : le Marché de Noël
- 26 janvier 2019 : le Loto de l'école Charles GAZIN (*)
- 17 mars 2019 : Bourse Vêtements, jouets & puériculture (*)
- 27 avril 2019 : Carnaval - Soirée dansante déguisée (*)
- 21 juin 2019 : la kermesse (*) précédée du spectacle de l'école
- 2 septembre 2019 : Accueil de la rentrée
- 14 septembre 2019 : Soirée d'accueil des nouveaux parents
- 30 octobre 2019 : Halloween (*)

(*) = manifestations ouvertes à l'ensemble du village

Ces manifestations très importantes ont permis le financement de nombreuses activités ou matériels. Les principales dépenses directement engagées ou provisionnées par l'Association au profit immédiat des enfants, pour l'année 2018/2019, s'établissent à un montant total de 8.374,02 € soit en moyenne, plus de 75 € par enfant.

Merci à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents.

Pour toute information : lesptitsloupsdenorroy@orange.fr



Au p riscolaire...

Nous accueillons les enfants de 3   11 ans.

Nouveaut s accueil p riscolaire et de loisirs 2019-2020 :

Du changement dans l' quipe :

Directrice Coralie Schnegg

Directrice adjointe..... G raldine Tirbisch

Animatrices Corinne Henry, Mathilde Bord, Sandrine Roh 

Une personne suppl mentaire est  galement pr sente le temps du midi pour s'occuper de la cuisine.

Th me de cette nouvelle ann e : **Les animaux qui volent, marchent, naɡent, sautent et rampent.**

Retour sur l'ann e 2018-2019

Accueil p riscolaire

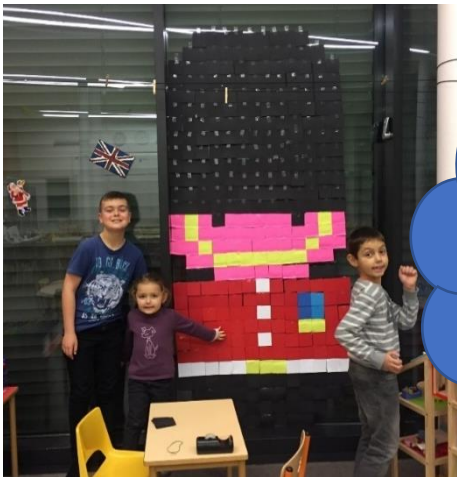
Le th me  tait « Les grandes villes ». Les enfants ont d cor  les vitres du p riscolaire avec du pixel art : taxi am ricain, garde royal, gondolier, matriochka, perroquet. Ils ont  galement confectionn  des coiffes et masques de carnaval, des chapeaux, des couronnes royales et des monuments : statue de la libert , Big Ben...

Accueil de loisirs

Les diff rents th mes abord s pendant les vacances ont  t  la magie, les fleurs, les moyens de transport, M comme ..., le bois et les petites b tes.

Ces semaines ont  t  ponctu es par diverses sorties : les jardins fruitiers de Laquennexy, une croisi re en bateau   Verdun, la fabrique de madeleines   Commercy, la visite de la ferme de la Cl  des Champs   M ligny-Le-Petit. Des intervenants sont  galement venus agr menter les vacances tels que Andy le magicien ou la location de jeux en bois.

Cette ann e encore, le taux de fr quentation est en hausse. L' quipe remercie les enfants et leurs parents pour leur participation.



Quelques
photos des
activités





CETA-54

(RUCHER ECOLE DE NORROY LES PAM)

« Une année apicole surprenante par rapport aux autres années, avec un résultat variant sur le département de 50 à 70 % par rapport à une année normale, mais avec des miels d'une très bonne qualité ».

COURS 2019

Malgré une météo peu favorable pour l'apiculture au printemps, les cours ont pu être dispensés sans difficulté, mais avec une organisation à mettre en œuvre au pied levé.

Comme à l'accoutumé, les cours se sont échelonnés essentiellement sur la période du printemps : 3 cours théoriques en mars (théorie, biologie et santé de l'abeille), 4 cours pratiques prévus en avril dont 2 ont dû être reportés en mai (cause météo), puis 2 cours sur l'extraction qui se sont déroulés fin mai et début août et, pour finir, un cours sur le traitement sanitaire et la mise en hivernage.

Les 3 cours théoriques de début portaient sur : le matériel, la législation, la biologie de l'abeille, la vie d'une ruche et la conduite d'un rucher.

Soit, au total, 10 séances de formation données les samedis après-midi de 13h30 à 17h00 environ.

Nous clôturons avec cette 11e année de formations données par le CETA-54 de Norroy sur un total de 217 élèves formés (soit environ 20 personnes formées par an). Cette capacité de formation répond aux demandes que nous recevons chaque année. Ceci est une bonne moyenne qui nous donne aujourd'hui la satisfaction d'avoir apporté à l'apiculture un nouvel essor sur le bassin mussipontain et qui a permis un rajeunissement des apiculteurs du secteur.



Cours théoriques

Place ensuite aux activités pratiques en trois groupes répartis sur le rucher école,



En résumé : nettoyage de planchers et visite du couvain ; équilibrage des ruches, pose des hausses et divisions.

Comme chaque année l'accent a été mis sur la présentation du matériel ainsi que sur le nettoyage des cadres et hausses.

Ainsi que la préparation pour la saison apicole –



Cirage des cadres



EXTRACTION DES MIELS.

Désoperculassions des cadres de du miel.



Faible récolte, mais des miels de qualités.



LE RUCHER ECOLE (CETA-54) CHANGE D'ADRESSE

En Janvier 2020, le CETA-54 déménagera dans les nouveaux locaux construits rue du Terme, dans les locaux des services techniques et des associations de la commune.

Le CETA-54, pour diverses raisons et notamment de pérennité, a dû rechercher un autre endroit pour y implanter son rucher école.

L'opportunité s'est présentée au printemps 2019, la municipalité de Norroy pouvant nous attribuer un local dans le bâtiment des services techniques de la commune. Les travaux d'aménagement ont débuté en juillet par le gros œuvre et l'agencement intérieur est en phase finale.

Le déménagement est prévu pour la fin de l'année 2019 et les cours débuteront en février 2020 dans un local flambant neuf.

L'inauguration est prévue pour le printemps 2020.



Le président du CETA 54 et tous les bénévoles qui participent à l'activité du rucher école remercient chaleureusement Monsieur le maire, ainsi que le conseil municipal de Norroy pour la mise à disposition de ce magnifique outil de formation.

Quelques photos du gros œuvre

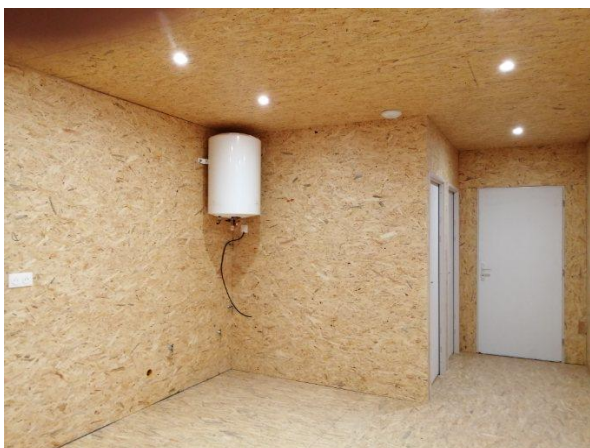


Photos de l'aménagement intérieur

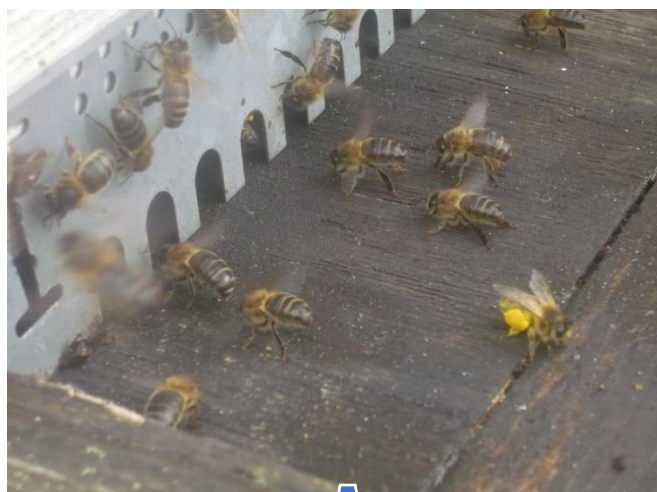
Salle des cours



Vue sur kitchenettes



Vue sur magasin et miellerie



Le rucher école est doté d'un site Internet www.ceta54.fr permettant ainsi de se faire connaître d'un large public.

Celui-ci permet de capitaliser les informations pour qu'ensuite elles servent au plus grand nombre.



Contact :

CETA-54
26, rue de la Taie
54700 NORROY les PAM

Tél : 06 11 15 67 01
trur.andre@neuf.fr

Article réalisé par André TRUR

Manifestations 2020

<p>JANVIER</p> <p>12/01 : galette Club Amitié 19/01 : vœux municipalité 25/01 : loto P'tits Loups</p>	<p>FEVRIER</p> <p>02/02 : AG + repas Club Amitié</p>	<p>MARS</p> <p>08/03 : Bourse aux vêtements, puér, jouets P'tits Loups 08/03 : Repas Club Amitié 15/03 : 1^{er} tour élections municipales 22/03 : 2^{ème} tour élections municipales</p>
<p>AVRIL</p> <p>04/04 : repas dansant déguisé P'tits Loups 26/04 : repas anniversaire 25 ans du Club Amitié</p>	<p>MAI</p> <p>01/05 : repas champêtre FJEP 08/05 : cérémonie commémorative 08/05 : marche « Metz-Nancy » 17/05 OU 20/09 : Vide-grenier FJEP 17/05 : Repas Club Amitié</p>	<p>JUIN</p> <p>13/6 : fête de la musique FJEP 19/6 : kermesse école P'tits Loups</p>
<p>JUILLET</p> <p>05/07 : repas Club Amitié 14/07 : tournoi pétanque et repas champêtre Club Pétanque</p>	<p>AOUT</p>	<p>SEPTEMBRE</p> <p>20/09 : Vide-grenier FJEP <i>(uniquement si le date du 17/05 a été annulée)</i></p>
<p>OCTOBRE</p> <p>03 et 04/10 : fête patronale FJEP 18/10 : repas Club Amitié 31/10 : Halloween P'tits Loups</p>	<p>NOVEMBRE</p> <p>11/11 : cérémonie commémorative 22/11 : repas Club Amitié 28/11 : repas dansant FJEP (foot) 15/11 OU 22/11 : repas des anciens</p>	<p>DECEMBRE</p> <p>03/12 : Téléthon Club Amitié 11/12 : marché Noël école P'tits Loups 12 ou 13/12 : St Nicolas FJEP</p>

L'année 2019 en photos

JANVIER

Début janvier, le bulletin municipal annuel « *Les Echos de la Pierre au Jô* » a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village par Matthew et Jean-Pierre.



Vœux de la Municipalité : De nombreux habitants se sont déplacés pour assister à la présentation des vœux du maire et de l'équipe municipale. Après un rappel des travaux qui ont été effectués en 2018, Gérard Villemet a tracé les grands axes des études et travaux qui seront menés en 2019. Il a remercié les membres des associations qui étaient présents, ainsi que le Conseiller Départemental, Stéphane Pizelle. Marie-Pierre a ensuite égrainé les noms des gagnants du concours des maisons fleuries et des participants au Concours de Noël. Un vin d'honneur a clos cette sympathique cérémonie.





Résultats concours des Maisons Fleuries.

- à la 3^{ème} place : Mr et Mme J Claude CHRISTOPHE, rue des Vignes
- à la seconde place : Mr et Mme Philippe BIRKENER, rue Abbé Paul Varney
- à la 1^{ère} place : Mr et Mme Jean-Luc BOUVARD, rue de Pont-à-Mousson

- notre coup de cœur est attribué à Mr et Mme Frédéric CHESNIER, impasse en Navette

Résultats du concours de Noël destiné aux enfants. Ils sont récompensés par un bon d'achat chez CULTURA. 19 réponses ont été réceptionnées.

- à la 3^e place ex-aequo : Capucine BONNAVENTURE et Gabriel SCHLOUP
- à la seconde place : Violette SCHLOUP
- à la première place : Baptiste KRAUSS



Pour passer d'une année à l'autre en toute convivialité, il suffit de s'arrêter en forêt de Norroy et de fêter la Nouvelle Année avec les marcheurs...

FEVRIER : Plantation d'un séquoia à la Pierre au Jô

Olivier JACQUIN, sénateur et membre de la Commission Aménagement du Territoire, a offert à la commune de Norroy un séquoia géant comme symbole de la Grande Guerre. C'est accompagné d'une partie du conseil municipal que le sénateur a planté cet arbre sur le site de la Pierre au Jô. Olivier JACQUIN a offert au total 13 séquoias qui ont été plantés sur la ligne de front entre Meuse et Moselle.

L'arbre aurait été visible par tous les promeneurs qui empruntent ce sentier de randonnée. Hélas, ce séquoia n'a pas résisté aux conditions climatiques...



MAI :

Les bénévoles du FJEP ont organisé un vide-greniers dans les rues de Norroy. Mais les températures fraîches et le ciel gris ont certainement découragés les brocanteurs... Malgré cela, la bonne humeur était au rendez-vous.



Cérémonie du 8 mai :



Peu de monde pour célébrer la victoire de 1945. Mais on peut toujours compter sur notre porte-drapeau, Joseph Mican, et sur les anciens combattants. Malgré l'absence d'enseignantes pour diriger les élèves, la Marseillaise a été entonnée par quelques enfants accompagnés du Maire. Les personnes présentes ont suivi et finalement, ce fut un moment émouvant. Ensuite, le verre de l'amitié a été servi dans la salle C. Gauthier.



Marche Metz-Nancy :

De courageuses Nogarédiennes ont fait la marche Metz-Nancy (dont la moitié du parcours pour certaines). La pause à Norroy (sous la halle près de l'église) est toujours la bienvenue. On se réconforte avec quelques calories puisées dans les fruits ou les boissons sucrées.

Un groupe de Norroy « les Gambettes »



Fête des voisins aux Pins :

Cette année encore, l'association du lotissement des Pins s'est réunie pour la fête des voisins. C'est également l'occasion pour le président de l'Association, Jean-Luc Boesch, de présenter le bilan moral et financier. Le soleil s'étant invité, les convives ont passé un agréable moment autour des plats préparés par chaque participant. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain.



Juin :

C'est maintenant une tradition. La Municipalité honore les futurs collégiens... Chaque élève du groupe scolaire de Norroy quittant le CM2 reçoit des mains du Maire et de la déléguée aux affaires scolaires, Pascale Escriou, une calculatrice qui les aidera dans leurs futures études. Le papa de Marion, Jean-Pierre, conseiller municipal, a tenu à remettre lui-même la calculatrice à sa fille. Cette année, 11 élèves entreront en 6e à la rentrée prochaine. Lorsque Gérard Villemet leur a demandé ce qu'ils souhaitaient faire plus tard, ils avaient déjà presque tous une idée de leur avenir : pompier-médecin, gendarme, musicien, vétérinaire, ... Nous leur souhaitons de réussir dans leurs études.



14 juillet :

La Pétanque de Norroy, sous la houlette de Frédéric Toussenot, a organisé une journée champêtre au stade de foot. Avant que les 15 doublettes ne titillent le cochonnet durant toute l'après-midi, les plus de 200 convives ont pu apprécier le barbecue et les frites. Les enfants s'en sont donné à cœur joie sur la structure gonflable géante. Une tombola était également organisée et c'est M. Birkener qui a emporté le gros lot. Bravo au Président de la Pétanque qui a su attirer de nombreux amateurs de nature.



Le gagnant de la tombola, M. Birkener

Chantier jeunes :

Cette année encore, la municipalité a répondu favorablement aux demandes de 5 jeunes qui souhaitaient travailler pendant leurs vacances d'été. C'est ainsi que Romain et Matéo (*avec un seul « t »* 😊) ont repeint l'aire de jeux de la rue Saint-Vincent. Ils étaient encadrés par le peintre Serge Morgante. D'autres chantiers ont été réalisés (parking Du Mont, peinture à l'école, local du rucher-école, etc.).



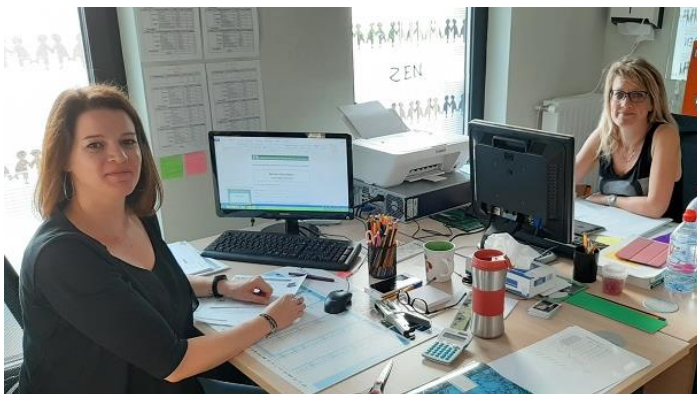
SEPTEMBRE : Rentrée scolaire

Ce sont 109 élèves qui ont été accueillis par la directrice, Laurence PLICHET et les enseignantes du groupe scolaire Charles Gazin. Quelques pleurs en maternelle, des retrouvailles dans la bonne humeur pour les plus grands et des parents déjà impatients de les retrouver après la classe pour connaître le ressenti de leurs bambins.



Pour Arlette (ATSEM), c'est la dernière rentrée avant une retraite bien méritée.

Et pour Sandra, la nouvelle AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap), c'est le premier jour dans cette école.



Au périscolaire, Coralie la directrice et Géraldine l'animatrice sont dans les starting-blocks.

NOVEMBRE – Repas des Anciens

Plus d'une centaine d'invités dans une salle décorée sur le thème des abeilles.



Dans son discours d'accueil, le Maire a remercié tous les bénévoles du CCAS qui se sont investis dans l'organisation de cette belle journée : Valentine, Céline, Patrick.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'il a rappelé à notre souvenir les personnes qui nous ont quittées depuis le dernier repas des Anciens.

Une pensée également pour les personnes qui n'ont pas pu assister à ce repas pour cause de maladie. Un colis leur sera offert pour les fêtes de fin d'année.

Cette année, les amateurs de danse se sont laissés embarquer sur des valse, tangos, rock et disco au son de l'orchestre de Benoît PRZYBYLA. Un moment d'émotion lorsque Jo CHERY et Maurice DE MELO se sont retrouvés au côté de Benoît pour composer un trio d'accordéonistes.



Un autre moment fort lorsque Pierrot, le « doyen » de la salle a invité à danser Bernadette, la « doyenne ».

Le repas, préparé par le traiteur BHL, a régalé toutes les papilles.

Avant de quitter la salle, chaque convive a reçu un pot de miel du rucher école de Norroy. Un grand merci à André TRUR qui a offert ces pots.











Commémoration du 11 Novembre



Après le discours du Maire en présence des conseillers municipaux et des Anciens Combattants, les enfants ont chanté la Marseillaise, soutenus par Valentine qui a suppléé l'absence d'enseignantes.



15 novembre : Rencontre des nouveaux habitants

Réunion très conviviale au cours de laquelle le maire a accueilli les nouveaux habitants (des 3 dernières années) qui ont pu échanger avec les conseillers municipaux, les représentants d'associations autour du verre de l'amitié.



Saint-Nicolas organisé par les bénévoles du FJEP

Cette année encore, Saint-Nicolas a reçu la visite des enfants à la salle Camille Gauthier.



Les travaux 2019

Plateau ralentisseur route de PAM.

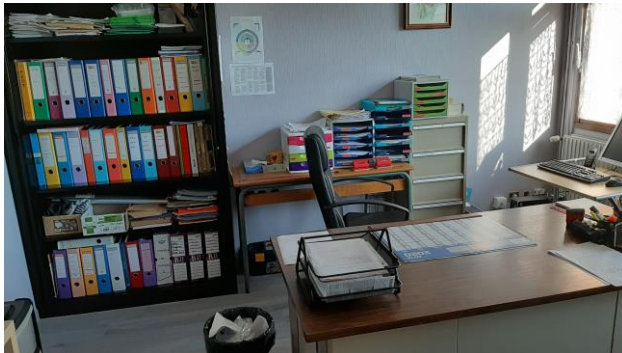


Finition des travaux place de l'Eglise



Parking lotissement Du Mont

Réfection bureau de la Directrice



Clôture au cimetière



Acquisition de terrains



LA NOUVELLE « BOÎTE A LIVRES » !

Depuis début décembre, Norroy a une nouvelle « Boîte à livres ». La précédente a été installée en 2015, la « Ruche aux livres » présentait quelques signes d'usure et un format trop petit...

C'est à l'initiative de Nathalie BABEL, habitante de Norroy et maman de 3 enfants, qui lui est venue l'idée de la refaire plus grande et surtout plus originale.... Avec un frigo !

Toujours dans un souci d'environnement et de recyclage, à l'aide d'un vieux frigidaire, elle l'a aménagé avec sa maman pour en faire la nouvelle « Boîte à livres », aidée par Céline BLIN, conseillère municipale.

Matthew et Jean-Pierre des services techniques, sous la houlette du maire, ont mis en place et installé la boîte à livres près de la boulangerie, au cœur du village.

Qu'est-ce qu'une boîte à livres ?

C'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer (en bon état et de contenu respectable) et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. La boîte à livres repose sur l'échange et le partage et vient compléter l'offre de lecture. Elle est accessible 24h/24 et 7j/7.

En déposant ou en empruntant un livre, un magazine, une bande-dessinée... dans la boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie.

Le principe de la boîte à livre est basé sur l'échange. Son fonctionnement est fondé sur la confiance, elle est placée sous votre vigilance et votre protection.

Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères, Partagez-les !

Venez les déposer à condition d'être en bon état (**la boîte à livres n'est pas une poubelle !**). N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, n'y déposez pas des ouvrages pouvant heurter la sensibilité des enfants ou la moralité des adultes.

Tout le monde peut déposer, tout le monde peut prendre, en toute liberté.

Ce concept s'est d'abord développé à l'étranger, notamment au Royaume-Uni avant d'atterrir en France il y a quelques années et de connaître un réel succès. Depuis, elles apparaissent un peu partout, dans des lieux de passage, des jardins publics, dans les gares ou stations de transport en commun, près d'écoles ou d'établissements publics !



Ils se sont mariés cette année...



Jessica Bastien et Patrice Heymonet – 14.09.19



Karine Naretto et Sébastien Loth – 20.09.19



Christelle Zanetti et Valéry Hetuin – 28.09.19



Pascale Klein et Patrick Maire – 31.08.19

Ils sont nés cette année...



Yuna CHRYSOLOGUE née le 02.10.19
dans les bras de sa grande sœur Enora

Camille COSTE né le 05.11.19



Ethan BAUDOT né le 17.08.2019



Valentin SCHMITT né le 6 octobre 2019

Gabriel KRAUSS né le 2 mai 2019

Terry CLAUDE né le 18 mars 2019
Elyna PETERS REIBEL née le 8 septembre 2019



Ils nous ont quittés cette année

Marc DENIS – 16 mars 2019
Sébastien BIGNOLI – 26 mai 2019
Marc HODY – 8 août 2019
Jean-Marc ESCRIOU – 27 septembre 2019
Michèle WEBER – 19 octobre 2019
Jacqueline CELERIER – 19 novembre 2019
Didier BRANDAO – 10 décembre 2019
Gilbert GEORGES
Guillaume BRANDEBOURG



Au-delà des soupirs

**Je n'ai pu t'adresser un regard, un sourire,
Tu es partie trop vite et sans me prévenir...
Immense est mon regret. Je voudrais te le dire
Au-delà du chagrin, au-delà des soupirs.**

**Ta mort hante ma vie. Pour combler ton absence
Sans cesse je remue de précieux souvenirs.
Je trouve un réconfort en trompant ma souffrance
Au-delà du chagrin, au-delà des soupirs.**

**Mes plus tendres pensées vont vers toi dès l'aurore,
Je t'appelle et te parle avant de m'endormir,
Et bien étrangement ta voix me berce encore
Au-delà du chagrin, au-delà des soupirs.**

Isabelle Callis-Sabot

En mémoire de deux aviateurs
abattus le 15 mai 1940

22^e commémoration organisée
par la Section des Anciens Combattants de Monthermé,
à la mémoire de deux aviateurs abattus, le 15 mai 1940 :
Raymond AUTIER et René MUNIER (originaire de Norroy-lès-PAM)

Dimanche 5 mai 2019, 19 porte-drapeaux étaient réunis (dont Joseph MICAN, de Norroy-lès-Pont-à-Mousson), une nouvelle fois, dans cette belle forêt des Ardennes, là où s'est écrasé un avion de chasse, le 15 mai 1940.



Ce 15 mai, au matin, le génie allemand a dressé un pont de barges, à Monthermé. La troupe, le matériel et quelque 2 000 blindés de la 6^e Panzer, franchissent la Meuse.

Le grand état-major franco-britannique ne peut aligner que 16 bombardiers moyens britanniques, des **Bristol Blenheim**, pour tenter de détruire ce pont (12 du **82^e Squadron** et 4 du **139^e Squadron**).

Théoriquement, les deux formations britanniques doivent bénéficier d'une protection de chasseurs français : une patrouille de **6 "Bloch 152"**, de la **3^e escadrille, du Groupe de Chasse II/1**.



Groupe de chasse II/1, 3^e escadrille (La Mort qui fauche), le 10 mai 1940, de la gauche vers la droite :

- Devant son Bloch 152 : Sgt André LARGEAU, disparu en combat aérien dans la région de Smolensk (Groupe Normandie-Niemen), le 14 septembre 1943 ;
- Adj René MUNIER, abattu ici même, le 15 mai 1940 ;
- Adj/C Raymond AUTIER abattu, le 15 mai 1940 dans le Bois du Fays ;
- Sgt Pierre GUITARD, gravement blessé en combat, a sauté en parachute le 3 juin 1940, de son Bloch 152, codé "11").

Avant la déclaration de guerre, ce groupe, comme son groupe jumeau, le Groupe de Chasse I/1 était stationné à Etampes. Etampes est le berceau de **l'École de Perfectionnement au Pilotage** et de la future **Patrouille de France**.

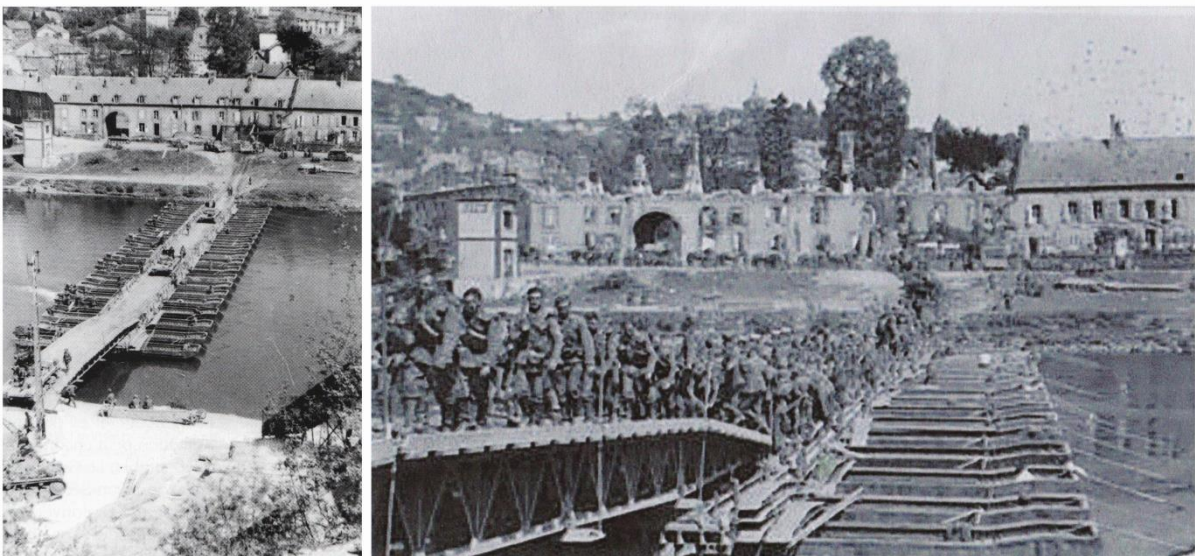
Cette protection compte 6 pilotes :

Le **Capitaine VENIEL**, le **Sous-Lieutenant FONTAINE**, l'**Adjudant MUNIER**, l'**Adjudant-Chef AUTIER**, le **Lieutenant BRUN** et le **Sergent GAUDON**.

Partis de Buc, tôt le matin, les 6 chasseurs doivent faire escale à Laon-Couvron pour ravitaillement. Mais deux vont faire demi-tour, suite à problèmes moteur : le **Sous-Lieutenant FONTAINE**, qui mourra dans la résistance, en 1940 et le **Sergent GAUDON**, qui sera abattu, aux commandes de son Bloch 152, le 06/06/1940.

A 15:00, à la verticale de Monthermé, la formation est interceptée par une trentaine de Messerschmitt 109 et 110, de la **3 / 53^e Escadre de chasse, Allemande, surnommée *Pik As***. Le **Capitaine VENIEL** parvient à abattre un, qui s'abîme dans la forêt de "Chateau-Regnault". Mais l'**Adjudant MUNIER** et l'**Adjudant-Chef AUTIER** sont abattus. L'**Adjudant-Chef AUTIER** dans le Bois du Fays et l'**Adjudant MUNIER**, aux Woeries, au Nord de Monthermé. Ils ne seront identifiés qu'en octobre 1941. Le Bloch du **Lieutenant BRUN** encaisse des coups dans le moteur. Le pilote est blessé au pied, mais parviendra à poser son appareil. Il rentrera dans la résistance. Dénoncé, il sera déporté au Struthof et exécuté le 2 septembre 1944. Le **Capitaine VENIEL**, poursuivi par 2 Messerschmitt 109, parviendra à poser son Bloch criblé de 360 impacts de balles et d'obus.

Les bombardiers britanniques parviennent à larguer leurs bombes sur le pont allemand, malgré la perte du **Blenheim**, du pilote officier **De SOUZA**, du **139^e Squadron**. Les trois hommes d'équipage seront enterrés au cimetière de Floing.



A gauche : à Monthermé, le pont de barge allemand, franchi par la 6^e Panzerdivision, le 15 mai 1940.

A droite : après le 15 mai 1940. On distingue les maisons détruites.

Le Service Historique de l'Armée de l'Air détient l'enregistrement "l'Histoire orale", en 1978 du Colonel MAZO. Il a été élève-pilote en 1935, à Etampes. Il a totalisé 5608 heures de vols, dont 715 missions de guerre.

Le Colonel MAZO évoque 35 de ses meilleurs camarades tués au combat, dont *ses amis : L'ADJ MUNIER et l'ADC AUTIER*
« *Ceux qui ne sont plus là !* »

Cet enregistrement a été confié par la petite-fille du Colonel MAZO.

Comme tous les ans les familles des pilotes AUTIER et MUNIER, remercient du fond du cœur l'accueil et l'implication dans ce devoir de mémoire, en particulier la Section des Anciens Combattants de Monthermé.



Extrait de Chasseurs mes frères, de Christian MAZO :

Mai 1940

France ! J'aurai voulu te servir sans retour,
Comme un amant trop jeune adore sa maîtresse
Et se donne à vingt ans, simplement par amour,
Ne cherchant pas d'honneurs, ne courant pas richesse.
D'autres sont parvenus, flatteurs et troubadours,
A t'approcher sans crainte, à vanter leurs caresses ...
Et tu les as comblés, aveugle à leurs détours.
Mais combien seront là aux heures de tristesse ?

Combien seront présents le jour de la bagarre,
Pour salir leur col blanc, mourir sans crier gare ?
Et dans l'adversité, se trouver près de Toi ?

- Bien peu. Mais ce jour-là, tu verras, non déçu,
Vieilli dans sa ferveur, ton aimant d'autrefois,
N'ayant rien demandé et n'ayant rien reçu ...

A mes amis, mes Chefs et mes Camarades d'Escadrille tués en combat aérien dans le ciel de Mai 1940 :

Cne COIRAL (GC II/1), Lt GAY (GC III/10), Sgt-Chef MOTTE (GC III/10), Slt BATTUT (GC III/10), TABUIS, CARLETTI, PERONNE, Capitaine LANDEROUIN (GC II/10), Adt-Chef AUTIER (GC II/1), Sgt Chef MUNIER (GC II/1), Sergent BENECH, Sergent STARKE.

- Blessés en combat aérien le 14 Mai 1940 : Capitaine GUIZARD, S/Lieutenant Pierre MARTIN

Mai 2020 sera le 80^e anniversaire du début de la campagne de France. Campagne qui se soldera par l'armistice signée, le 17 juin 1940, l'Armée de l'Air fut le bouc-émissaire de cette défaite. Ce sera l'occasion de rappeler les 700 victoires obtenues par l'aviation française sur la Luftwaffe, supérieure en nombre, mieux équipée et mieux employée.

La prochaine commémoration aura lieu le 03 mai 2020, à 15h00, au nord de Monthermé, hameau des Woeries. A cette occasion, l'Office national des forêts, le Souvenir français, la section des Anciens combattants de Monthermé et la ville de Monthermé mettent en œuvre la restauration du site où est tombé René MUNIER (reconstruction de l'accès, matérialisation du site et panneau explicatif).



Naïko, chien guide

Des nouvelles de Naïko, le magnifique

Naïko, superbe labrador, couleur bronze "biscotte grillée", élève chien guide d'aveugle de l'association des chiens guides de l'Est, de Woippy, *était venu assister à la cérémonie de la victoire de 1945, le 8 mai dernier, à Norroy.*



Pour la grande satisfaction de son éducatrice et des bénévoles qui l'ont accompagné, Naïko a réussi l'ensemble de ses examens d'aptitude. Il a été remis gracieusement, fin août, à Alain, non-voyant de Porcelette, au nord de Saint-Avold. Naïko remplace Ilton, également un guide de l'association, mais pour lui, l'heure de la retraite a sonné. Une des missions de l'association, c'est aussi d'assurer la relève. Alain est adepte de randonnées. Naïko va le guider sur les sentiers de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Depuis, la famille d'accueil de Naïko a démarré une nouvelle aventure, avec Ouba (onze mois). Ce n'est pas un marsupilami, jaune avec des taches noires, mais une petite femelle labrador, couleur sable avec une petite tache noire sur la cuisse droite. Ouba est déjà bien éduquée. Mais tout en muscles, elle est particulièrement dynamique.

Naïko, le jour de sa remise, a déjà coûté l'équivalent d'une belle berline, neuve, toutes options. L'association des chiens guides de l'Est fonctionne grâce aux dons. Tout au long de l'année, elle participe à de nombreuses manifestations, conférences, sensibilisation dans les écoles et les entreprises, le 27 avril dernier, à Pont à Mousson...
<http://www.chiens-guides-est.org/>.



Une autre association œuvre pour elle en collectant les métaux, uniquement pour l'association des chiens guides de l'Est, de Woippy, en particulier des canettes d'aluminium, l'Alu du cœur :
<http://laluducoeur.e-monsite.com/> ou <https://www.facebook.com/laluducoeur.57/>
L'Alu du cœur, le 25 octobre, a parrainé la formation de trois chiens guides d'aveugle, dont Naïko en remettant un chèque de 45 000 €

François IUNG, d'Atton (mes origines sont aussi à Norroy...), famille d'accueil d'Ouba, le week-end, depuis septembre 2019.



Sophrologie à Norroy

Sophrologie (spécialisé enfants)

"V'AIR SOI"

à Norroy-lès-PAM au 32, lot. les Pins

Dominique Hauck

Sophro-relaxologue

Bol d'Air

Métamorphique

06 81 02 15 04 - la_dom_dom@hotmail.fr



Le Bol d'air Jacquier®, une oxygénation sans risque radicalaire, en accord avec la nature. Une attitude responsable pour prendre en main notre état général et préserver notre vitalité.

Avec le Bol d'air Jacquier®, respirons la santé !

Fatigue, mal-être... les premiers effets du manque d'oxygénation cellulaire se ressentent au niveau de notre humeur, de notre capacité d'attention ou de mémorisation, de notre vitalité. Arrivent ensuite un affaiblissement général et la perte de nos capacités de défenses naturelles.

Pollution, stress et vieillissement entraînent l'hypoxie, le manque d'oxygène de la cellule.

Quand l'hypoxie s'installe, il devient indispensable de créer les conditions d'une meilleure oxygénation cellulaire.

Le plus efficace sera de bien utiliser l'oxygène que nous respirons, de l'assimiler correctement, de le rendre bio disponible, sans créer d'hyper oxygénation.

Le Bol d'air Jacquier® transforme les pinènes issus de la résine de pin des Landes en super transporteurs d'oxygène. Une méthode ingénieuse pour capter en quelques minutes, au quotidien ou par cures répétées, la force des forêts de pins.

Une brève inhalation via le Bol d'air® initie un processus de régénération, protège de la sous-oxygénation pendant plusieurs heures et augmente nos capacités de défenses anti-radicalaires (ne pas confondre avec un produit anti-radicalaire, qui supprime aussi les radicaux libres indispensables).

Cette méthode unique et puissante, développée par le Laboratoire Holiste, améliorant l'oxygénation tissulaire de façon simple, peu contraignante, sans hyper oxygénation et sans risques radicalaires est un formidable potentiel d'avenir serein.

Tout le monde, à tout âge, peut bénéficier des bienfaits du Bol d'air Jacquier® !

Son utilisation traditionnelle est aujourd'hui soutenue par des nombreux travaux scientifiques modernes et plus de 60 ans d'expérience.

Le Bol d'air Jacquier® ne génère pas d'oxygène, n'est ni un diffuseur d'huiles essentielles, ni un ioniseur d'air.

Il s'agit d'un complément respiratoire qui ne remplace pas les traitements en cours, lesquels ne doivent pas être arrêtés sans avis médical.

L'hypoxie (du grec υπό (« sous »), et ὄξυς (« pointu »)) est une inadéquation entre les besoins tissulaires en oxygène et les apports. Elle peut être la conséquence de l'hypoxémie (diminution du taux d'oxygène dans le sang).

Holiste® : parce que l'être humain nous passionne, les valeurs de confiance et de respect qui nous relient à vous sont notre priorité

« LA PAUSE MIEUX-ETRE »

Cécile Miclo

Cabinet de Sophrologie, Relaxation et Psychologie Positive
6 impasse aux Renards - 54700 Norroy-lès-Pont-à-Mousson
06 15 44 57 19

Je suis sophrologue et relaxologue. J'ai ouvert mon cabinet *La Pause Mieux Etre* au n° 6 impasse aux Renards le 1er mai 2017.

Je l'ai aménagé pour en faire un lieu apaisant, reposant, propice à la détente.

J'y reçois en séances collectives où nous pratiquons la sophro-relaxation, ce qui permet une détente physique et corporelle, une meilleure respiration, ainsi qu'une amélioration de la vie du quotidien. Je propose des ateliers thématiques : Mieux dormir, Mieux gérer mon stress, Mieux gérer mon poids, Mieux vivre mes émotions, Sur le Chemin du Bonheur etc. (je peux les organiser à la demande à partir de 4 personnes).

J'accompagne également en séance individuelle, que ce soit pour aider la personne à surmonter une épreuve difficile (rupture, deuil, perte d'un emploi, dépression, burn-out, agression, traumatisme), en accompagnement d'un traitement médical pour des pathologies telles que cancers, fibromyalgie, sclérose en plaque, Parkinson, Alzheimer, acouphène etc. La sophrologie est également très utile pour l'accompagnement à la maternité, la préparation aux examens et entretiens, la préparation mentale du sportif. J'accompagne aussi bien des adultes que des enfants.

Je propose régulièrement des sophro-balades, ce sont des promenades de quelques kilomètres durant lesquelles nous prenons le temps de respirer amplement, de détendre notre corps et notre esprit. Nous mettons tous nos sens en éveil et profitons des pratiques de sophrologie pour vivre simplement l'instant présent, faire le plein d'oxygène et nous reconnecter avec nous-même et la nature, le tout dans un cadre ressourçant.

J'organise également des Week ends Sophrologie, Nature et Relaxation dans les Vosges : 2 jours pour se poser, se déposer, se reposer. J'ai également mis en place des Séjours Mieux Etre en Bretagne, une véritable coupure du quotidien, une Pause Mieux Etre d'une semaine. J'ai conçu ce séjour comme un espace hors du temps empreint de calme, de douceur et de sérénité où, grâce à un accompagnement personnalisé et sécurisant, les participants vivent simplement l'instant présent avec authenticité.



J'interviens en entreprises, associations et institutions (dont EDF, l'Université de Lorraine, KPMG, la Structure Multi Accueil Françoise Dolto à Blénod, Malakoff Médéric, la Maison des lutins à Dieulouard, le Relais d'Assistants Maternels, le Triathlon Club Mussipontain, le GRETA, Evanescence, la Communauté de Communes du Lunévillois) pour des ateliers ou conférences. Je travaille actuellement avec Agirc Arrco à la mise en place d'un parcours de prévention santé et bien-être à destination des Aidants.

J'ai récemment été contactée par une entreprise luxembourgeoise dans le cadre d'un programme de gestion du stress. Titulaire d'une Licence d'Anglais, j'ai alors pu réunir mes deux passions et proposer un atelier conférence de 3 h en anglais. J'ai pour cela dû retravailler complètement la méthode, ce qui me permet à présent d'ouvrir mon cabinet à une clientèle anglophone.

Je suis également formatrice à l'Ecole des Arts et Métiers du Bien Être.

Passionnée par mon métier, je ne cesse de m'émerveiller des bénéfices de mes accompagnements : voir ainsi les gens retrouver le sourire, l'espoir, remettre de la légèreté et de la joie dans leur vie, redevenir acteur de leur quotidien, leur permettre de se (re) découvrir et avoir accès à toutes leurs ressources et capacités est vraiment une voie que je souhaite poursuivre et développer.

Pare-brise

Smartglass Auto est une société spécialisée dans la réparation et le remplacement de pare-brise et vitrage automobile (Allée du Breuil – Zac du Breuil à Pont-à-Mousson). Elle est la première entreprise du secteur à s'être équipée du système pour calibrer les caméras présentes sur les véhicules récents. Elle propose également la rénovation des optiques de phares et le diagnostic électronique (ce passage à la "valise" est fait pour identifier les éventuelles erreurs et pannes présentes dans les différents calculateurs du véhicule). Pour tout remplacement de pare-brise, la franchise bris de glace est offerte à 100 % (ou 100 € en carte cadeau *illicado* si pas de franchise), ainsi qu'une paire de balais d'essuie-glace ! Soit 150 € de cadeaux au total. Un véhicule de courtoisie peut être mis à disposition si besoin et ce gratuitement.



Nicolas Philippeaux – Les Pins – 54700 Norroy-lès-PAM
Tél. : 03 83 81 88 84
www.smartglass-auto.fr



Boulangerie

Le dépôt de pains repris par la boulangerie « Au Fournil de Nicolas » est ouvert depuis le 18 septembre 2019. L'accueil y est chaleureux et les produits de qualité. Il faut que ce commerce perdure. Pensons à nos aînés et aux personnes qui n'ont pas toujours la possibilité de « descendre » à la ville.

Horaires d'ouverture : 7 h 00 – 12 h 30

Jour de fermeture : mardi

17, rue Abbé Paul Varney – 54700 Norroy-lès-PAM

Café de la Moselle

Le café tabac de la Moselle propose un plat du jour les midis dans une ambiance fort sympathique. L'accueil y est très chaleureux.

Antonio Coelho
03 83 81 08 97
7 rte Vandieres, 54700 Norroy-lès-PAM



La Communauté de Communes du Bassin de PAM de 2014 à 2020

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Bassin de PAM compte 31 communes pour 40 000 habitants environ. Voici une liste non exhaustive des compétences et réalisations de cette collectivité.

Aménagement de « voies douces »

34 km d'itinéraire
5,4 millions €
4 années de travail



Service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la CCBPAM s'est substituée aux services de l'Etat pour reprendre cette activité au sein d'un service commun. Le service est rendu aux communes sans contrepartie financière.

Déclarations préalables
Permis de construire
Certificats d'urbanisme
Permis de démolir
Permis d'aménager

Fourrières automobile et animale

Fourrière automobile : Une centaine de mises en fourrière chaque année
Fourrière animale : Animal perdu ou échappé.

Chantier d'insertion

En 2016, création d'un chantier d'insertion qui a pour mission de permettre à des habitants de la CCBPAM ayant connu un accident dans leur vie professionnelle de pouvoir retrouver une place dans la vie active.

Depuis sa mise en place, 6 salariés se sont réinsérés dans la vie active
Aménagement terrasse de la piscine
Distribution de bulletins, sacs jaunes
Entretien de la voie véloroute, etc

Fibre optique

En 2017, face à l'opportunité offerte par la Région de développer la fibre optique à tout le Grand Est, la CCBPAM a décidé de prendre la compétence permettant de ne laisser ni aux habitants, ni aux communes, la charge de 100 € par prise.

1,8 M€ d'investissement
6 ans de travaux
100 % du territoire couvert
Un débit jusqu'à 60 fois plus performant



Contrôle des poteaux d'incendie

En 2018, face à la décision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de ne plus réaliser les contrôles des poteaux et bornes d'incendie, la CCBPAM a repris cette prestation de service au profit des 31 communes en assumant la charge financière de ces contrôles.

- Objectif : 100 % des contrôles effectués en 3 ans
- 88,47 % des poteaux du bassin contrôlés en 2 ans
- 680 poteaux sur le Bassin
- 17 € : coût estimé d'un contrôle



Mise en place de l'Office du Tourisme

A compter du 1^{er} janvier 2017, la CCBPAM a pris la compétence promotion du tourisme. Au 1^{er} janvier 2019, elle a repris la gestion directe de l'OTSI, afin de le dynamiser.

- Création d'un programme d'été
- Organisation de parcours de randonnées
- Visites organisées de la Géode
- Programmes de visites organisées (Prémontrés, églises, ...)

La CCBPAM assure la gestion de deux sites d'intérêts communautaires :

- Musée du château de Dieulouard
- Maison de l'énergie photovoltaïque et conservatoire de la BA136

Un schéma de mutualisation adopté en 2015

- Groupement de commandes pour les assurances
- Groupement de commandes pour la téléphonie et les abonnements internet
- Maintenance des bâtiments
- Petits travaux de voirie

Plusieurs compétences ont été généralisées sur l'ensemble du territoire communautaire depuis la création de la CBPAM en 2014 et deux grands domaines ont été organisés en réseau

- Le réseau des médiathèques (7 médiathèques et bibliothèques)
- Plus de 500 adhérents au réseau
- 100 % des communes du Bassin ont des citoyens membres du réseau
- 83,3 % des membres du réseau sont habitants du Bassin

Le conservatoire communautaire

La CCBPAM a pris en charge un conservatoire de musique. Avec le nouveau périmètre, il a été structuré autour du site de Blénod-lès-PAM et de celui de Dieulouard.

- 450 adhérents
- Une prise en charge dès 3 ans
- 85,8 % des adhérents habitent sur le Bassin
- 2 800 élèves sensibilisés à la musique chaque année

Piscine communautaire

- La CCBPAM assure la gestion de la piscine communautaire.
- Aquanight, journée portes ouvertes
- 7 à 12 activités proposées du lundi au vendredi à l'espace forme
- 5,4 millions € pour la rénovation
- Des professionnels qui encadrent les activités
- 100 % de la structure aux normes PMR (personnes à mobilité réduite)



Réseau des crèches communautaires

Un réseau de 5 crèches (création d'une 6^e structure à Pagny-sur-Moselle d'ici septembre 2020)

Relais des assistants maternels (RAM)

340 assistants maternels sur le Bassin peuvent bénéficier des services du RAM
Environ 150 animations collectives
Plus de 1 000 enfants accueillis chaque année aux animations du RAM
Plus d'une centaine de familles bénéficient d'une réunion d'information organisée par le RAM chaque année

Ordures ménagères et déchetteries

La CCBPAM assure la collecte et le traitement des ordures ménagères. Pour compléter ce service, deux déchetteries sont mises à disposition des habitants (Pont-à-Mousson et Dieulouard).

950 000 € d'économies réalisées entre 2014 et 2017 grâce à la baisse du tonnage + des économies réalisées grâce au centre d'enfouissement et au réseau de chaleur de Lesménils



Les mobilités

La compétence transports s'est étendue aux transports scolaires et profite aux 31 communes du territoire. Prise en charge de l'organisation et du financement des transports méridiens en réponse au désengagement du Conseil Départemental 54. Elle compte 39 lignes scolaires régulières.

21 communes intégrées au réseau de transport communautaire en 2015

52 établissements scolaires desservis par le réseau de transport communautaire

Plus de 760 000 voyages effectués sur le réseau communautaire

Un nouveau système billettique mis en place :

Suivi en temps réel des bus qui circulent sur le réseau depuis son smartphone

Mise en place d'une boutique en ligne pour recharger sa carte de transports à tout moment

Alertes SMS pour que les usagers puissent être tenus informés des dernières actualités du réseau.

Balayage mécanisé

Passage mensuel ou bimensuel en fonction des communes

411 km de linéaires pris en charge

24 000 km de voirie nettoyés depuis 2015



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La CCBPAM mène une OPAH, afin d'accompagner les personnes qui souhaitent faire baisser leurs factures de chauffage, adapter leur logement à leur état de santé ou effectuer des travaux contribuant à assurer la salubrité d'un logement.

Plus de 3 millions € de travaux réalisés dans le cadre du programme OPAH

Programme de rénovation de façades

La CCBPAM accompagne les propriétaires qui le souhaitent dans la rénovation de leur façade

Plus de 220 façades rénovées au cours de ces 5 dernières années

Cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La CCBPAM a pris en charge les augmentations de coûts des cotisations SDIS pour l'ensemble des communes du Bassin, afin que les augmentations de coûts du service ne soient pas répercutées sur les budgets communaux.

89 988 € c'est le reste à charge pour la collectivité lié aux augmentations successives de cette cotisation (environ 2 % par an).

Projet Educatif Local (PEL), Maison Pour Tous (MPT) et sports à thèmes

PEL : La CCBPAM participe au financement et à la mise en œuvre d'un PEL sur la rive droite du territoire et qui profite à 14 des communes membres du territoire.

134 827 € de subventions versées au PEL depuis 2014

MPT : Depuis 2017, la CCBPAM accompagne un Espace de Vie Sociale (EVS) à Pagny-sur-Moselle au travers de crédits alloués à la MPT.

67 500 € de subventions versées à la MPT depuis 2017

Sports à thèmes : chaque année, la CCBPAM organise, pendant les vacances scolaires d'automne, de février et de printemps, des séances de sports à thème pour les enfants (sports classiques et originaux sont proposés).

Pus de 500 inscriptions chaque année



Entretien des sentiers de randonnée

La CCBPAM gère les sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui traversent l'ensemble des communes membres.

365 km de sentiers

Plus de 17 000 € de subventions versées

Développement économique du territoire

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson exerce la compétence « Développement économique », au travers de celle-ci, elle mène différentes actions visant à favoriser le rayonnement d'entreprises sur le Bassin de Pont-à-Mousson.

4 zones d'activité économique suivies par la CCBPAM

Adaptation des sites (voiries, arrêts de bus, etc.)

Accompagnement des investisseurs

Promotion des zones d'activité et des parcelles disponibles

84 177 € investis par la CCBPAM dans l'extension d'un bâtiment d'accueil entreprises à la ZAC d'Atton

Accueil des Gens du Voyage

La CCBPAM a recours à une délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil de la Fruche située à Pont-à-Mousson, à l'entrée de Lesménils. Cette aire est ouverte 7 jours sur 7 et propose un accueil pour des durées ne pouvant excéder deux fois deux mois (avec une période de battement de 30 jours).

Permet de limiter les stationnements illégaux de caravanes sur le Bassin.

Offre une solution d'hébergement temporaire adaptée aux besoins des familles

Plus de 6 000 journées de caravanes enregistrées chaque année

Environ 90 000 € versés chaque année pour l'accueil des Gens du Voyage



Evolution des dotations de l'Etat

Baisse des dotations de l'Etat :

1,05 million €, c'est la perte annuelle liée à cette baisse des dotations globales de fonctionnement

500 000 € : montant reversé par la CCBPAM à l'Etat au titre du fonds de péréquation intercommunal.

Une baisse de la dette

2014 : 6,8 millions €

2019 : 4,8 millions €

Un recours à l'emprunt maîtrisé

Un seul emprunt réalisé en 5 ans (1 million € pour financer les travaux de rénovation de la piscine)

Une politique d'investissements continus

Chantier VRVV

Rénovation piscine

Médiathèque de PAM

Crèche de Pagny

Dotation de solidarité communautaire et fonds de concours

1,4 M€ versé aux communes au titre de la dotation de solidarité communautaire

1,8 M€ versé aux communes au titre des fonds de concours

Fiscalité stable

Taxe d'habitation :	9,5 % en 2014	9,74 % en 2019
Taxe Ordures Ménagères :	7,41 % en 2014	7,91 % en 2019
Taxe foncier bâti :	0,9 % en 2014	0,9 % en 2019
Taxe foncier non bâti :	2,77 % en 2014	2,77 % en 2019

Infos utiles

À la suite d'une mise à jour sur les demandes de carte grise effectuée en 2018, il n'est plus possible de faire ces démarches en mairie ou en préfecture.

Il vous faut pour cela, soit vous rendre dans un garage agréé SIV (Système d'immatriculation de Véhicule) proche de chez vous qui facilitera les démarches, ou faire la demande en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>



☎ 03.82.33.65.65

📍 75 Avenue Patton
54800 - JARNY

SERVICE CARTE GRISE NANCY

☎ 03.57.80.08.90

📍 150 avenue du Général Leclerc
54000 - NANCY

SERVICE CARTE GRISE PONT-A-MOUSSON

☎ 09.81.19.82.76

📍 24, rue Victor Hugo
54700 - Pont-à-Mousson

Votre commune est connectée !

Depuis avril 2019, vous pouvez retrouver les informations concernant votre village sur l'application « ma commune connectée ».

Cette application remplace le panneau d'affichage digital, mais ne se substitue pas au site internet de la mairie.

Ma Commune Connectée.fr

MaCommuneConnectée.fr est un service **gratuit** qui offre aux Communes françaises la possibilité de diffuser plus **rapidement**, **directement** et **facilement** des informations à leurs habitants.

Ce service est composé d'une **application pour smartphones et tablettes** (Android et iPhone/iPad) et d'un **site internet**.

Grâce à l'application mobile gratuite, les **habitants** d'une **Commune inscrite** peuvent facilement recevoir les informations publiées par celle-ci. Ils sont ainsi **tenus informés** de son actualité, des événements à venir, avertis d'un changement, d'un risque ou d'un danger et

reçoivent des rappels ou toute autre information que leur Commune jugera utile.

Via le site internet (macommuneconnectee.fr) et son **espace réservé**, une Commune rédige les articles contenant les informations à communiquer à ses habitants.

Une fois publiés, ses articles sont disponibles à la consultation par ses habitants sur l'application mobile.

Grâce au **système de notifications**, lorsqu'un nouvel article est publié, l'utilisateur de l'application en est tout de suite informé.

Il est possible d'activer ou non les notifications en fonction de l'importance de l'information.

Quelques n° de tél. utiles

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson :

Domaine de Charmilly, Chemin des Clos, BP 285

54701 PONT A MOUSSON Cedex

Tél. : 03 83 87 87 00

Fax. : 03 83 81 48 39

www.bassin-pont-a-mousson.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15

Siège administratif - Itiné'RAM (Relais Assistants Maternels)

4 Place Colombé

54700 PONT A MOUSSON

Tél : 06 71 76 53 58 ou 06 72 16 59 10

Courriel : ram@bassin-pont-a-mousson.fr

S.N.C.F.

14, place Thiers

54700 PONT A MOUSSON

Tél : 03 83 80 47 01

Office du tourisme

52, place Duroc

54700 PONT A MOUSSON

Tél : 03 83 81 06 90

Autocars Dupasquier

8, place Thiers

54700 PONT A MOUSSON

Tél. : 03 83 81 31 66

Fax : 03 83 83 19 43

Courriel : dupasquier.pam@wanadoo.fr

Pour toute urgence, composez le 15.



Le SAMU assure une consultation médicale téléphonique 24h sur 24h. Il vous mettra en relation avec un médecin régulateur hospitalier qui adaptera les moyens à votre demande. N'oubliez pas de préparer avec soins votre adresse avec tous les détails : numéro de bâtiment, étage, numéro appartement, code interphone, ... et de répondre précisément et calmement aux questions posées.

Avec votre
téléphone
portable,
le **112 (urgences)**
est toujours
disponible, même
hors réseau

SAMU (24h sur 24h) :	composez le 15
POLICE (24h sur 24h)	composez le 17
POMPIERS (24h sur 24h)	composez le 18
SOS MEDECINS	0 820 87 86 85.
Centre anti-poison	03.83.32.36.36

Dépannage Gaz : 03 83 35 21 21

Numéros utiles en cas de perte ou de vol

Carte American Express :	01.47.77.72.00
Carte Bleu Visa :	08.36.69.08.80
Carte Eurocard MasterCard	08.36.69.08.80
Chèque :	08.36.68.32.08

Lutte contre les discriminations

114



SOS enfance maltraitée

119

www.allo119.gouv.fr

En danger ?
Le mieux,
c'est d'en parler !



Urgence froid 115

Accueil et
hébergement
d'urgence



Drogues alcool tabac info services

113

www.drogues.gouv.fr

Violences conjugales Violences faites aux femmes

Victime ou témoin

appelez le **3919**

Hébergement d'urgence :

- Service d'Accueil et d'Orientation du Val de Lorraine Pont-à-Mousson.....**03 83 83 33 00**
- Soirs, week-ends, jours fériés.....**115**
- C.C.A.S. Pont-à-Mousson.....**03 83 82 92 14**



Mairie de Norroy

Tél. : 03 83 81 13 62

Heures de permanence :

Lundi et vendredi

Mardi, mercredi, jeudi

de 15.00 à 18.00

de 08.30 à 11.30

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Adresse mail : mairie.norroypam@orange.fr

Site internet officiel de la mairie : www.norroylespam.fr

<https://macommuneconnectee.fr>

Recensement militaire : les jeunes (filles ou garçons) doivent se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans (dans le mois qui suit leur anniversaire). Se munir de la carte d'identité et du livret de famille. **A partir de ce recensement, ils sont inscrits d'office sur les listes électorales.**

Groupe scolaire Charles Gazin :

N° de téléphone : 03 83 82 22 37

Adresse : 11 bis, rue de la Taie

54700 Norroy-lès-PAM

e-mail : ecole.norroy@wanadoo.fr

La Directrice est Mme Laurence PLICHET



Périscolaire :

N° de téléphone : 03 83 81 72 01

Adresse : 11, rue de la Taie – 54700 Norroy-lès-PAM

E-mail : periscolaireacmnorroylespam@gmail.com

Directrice : Coralie SCHNEGG



La paroisse Saint-Pierre Fourier

(11, rue Saint-Laurent, tél. 03 83 81 02 61)

9 communes, 10 clochers

Trois messes dominicales dont une fixe : St-Laurent PAM à 11 h 00

Voir le bulletin paroissial, le tableau d'affichage ou la presse locale pour les lieux et horaires des deux autres messes.



BULLETIN D'INFORMATION
diffusé gratuitement par la Mairie de Norroy-lès-PAM

Décembre 2019

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Sylviane JUNGER

EQUIPE DE REDACTION :
Céline BLIN, Marie-Pierre VANECK, Audrey GROSSE